

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française 2000-2012

Principaux enseignements



SYNTHÈSE

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ont été élaborées pour la première fois au tournant des années 2000 à la suite de leur « détachement statistique » du territoire économique de la République française. Comme toutes les balances des paiements, elles présentent l'intérêt majeur de retracer l'ensemble des transactions entre ces territoires et l'extérieur et d'expliquer leur capacité ou leur besoin de financement externe ainsi que leurs modalités de placement ou de financement. Elles répondent de ce fait à un besoin d'information sur l'ensemble des échanges extérieurs (et pas seulement sur les échanges commerciaux, couverts par les statistiques douanières).

Les configurations des deux balances des paiements sont donc différentes, et chacune « raconte » une histoire bien spécifique :

- au cours de la dernière décennie, la Nouvelle-Calédonie a bénéficié de la construction de deux usines métallurgiques, ainsi que d'autres projets d'envergure. Ses exportations de biens ont certes été favorisées mais, au total, le creusement du déficit des échanges de biens et services généré par la mise en place de ces projets a entraîné celui des transactions courantes. Parallèlement, d'importantes entrées de capitaux liées au volet « financement » de ces projets étaient enregistrées ;
- à l'inverse, sur la même période, si la spécialisation dans le secteur touristique permet à l'archipel polynésien de dégager des excédents récurrents du solde des services, elle ne lui permet pas, seule, d'assurer l'équilibre de son compte courant. Ce sont donc les excédents liés aux transferts courants et aux revenus qui permettent à la Polynésie française de présenter une capacité de financement extérieur positive.

Statistique incontournable favorisant tout à la fois une vision globale et des éclairages thématiques, la balance des paiements permet notamment le suivi d'un certain nombre d'indicateurs utiles à la compréhension des enjeux ultramarins, qu'il s'agisse de mesurer le taux d'ouverture sur l'extérieur, la compétitivité des territoires, le déséquilibre épargne-investissement ou la dépendance aux versements publics nets.

Enfin, une balance des paiements de la zone franc Pacifique dans son ensemble peut être très simplement calculée sur la période. Logiquement, sur la deuxième moitié de la période, ses principaux soldes tendent plus vers ceux de la Nouvelle-Calédonie que vers ceux de la Polynésie française, en raison des caractéristiques très marquées de la balance calédonienne (niveau élevé du déficit des transactions courantes, niveau élevé des entrées nettes d'investissements directs).

A moyen terme, le maintien de la qualité de l'outil statistique « balance des paiements » et son enrichissement avec un recours accru à une collecte de données sur les stocks financiers (plutôt que sur les flux) apparaissent nécessaires pour prolonger l'analyse d'une façon satisfaisante, notamment en matière d'investissements directs.



Sommaire

SYNTHÈSE	1
INTRODUCTION	4
I – LES BALANCES DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE : POURQUOI ET COMMENT ?	5
1- Les raisons de leur mise en place	5
1-1 Genèse : une nouvelle définition du territoire économique « France » (incluant les DOM et excluant les TOM)	5
1-2 Elaboration et diffusion	6
2- La présentation et les normes méthodologiques	7
2-1 Une finalité statistique mais une présentation d’inspiration comptable.....	7
2-2 ... calée selon les modalités du « MBP5 » (cinquième édition du Manuel de la balance des paiements)	7
3- Les spécificités des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.....	8
II – LES BALANCES DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DE 2000 A 2012 : FAITS SAILLANTS	9
1- Balance des biens : une « ultra-spécialisation » source de vulnérabilité dans les deux géographies	10
1-1 En Nouvelle-Calédonie : un secteur du nickel exposé aux fluctuations des cours et de la demande mondiale.....	11
1-2 En Polynésie française : stagnation des importations et baisse des exportations	12
2- Creusement du déficit courant en Nouvelle-Calédonie.....	13
2-1 La dégradation du compte courant s’inscrit dans une séquence industrielle exceptionnelle	13
2-2 Un déficit des échanges de biens et services qui s’accroît depuis 2005 sous l’impact des grands projets	14
2-3 Un excédent des revenus stable à l’exception de 2012.....	14
3- Equilibre des comptes courants sur moyenne période en Polynésie française	17
3-1 Une capacité de financement extérieur positive en fin de période	17
3-2 Un excédent des échanges de services qui se maintient.....	17
4- Hors versements publics, des comptes courants structurellement déficitaires dans les deux géographies	18
5- Une dépendance aux transferts publics à analyser dans son contexte.....	19
6- Une asymétrie des flux financiers qui reflète celle des soldes courants.....	20
6-1 Peu d’investissements de portefeuille.....	21
6-2 Des flux d’investissements directs étrangers entrants très élevés en Nouvelle-Calédonie.....	21
6-3 Des flux nets d’investissements directs d’ampleur limitée en Polynésie française.....	22
III – ÉCLAIRAGES COMPLÉMENTAIRES APPORTÉS PAR LES BALANCES DES PAIEMENTS	23
1- Un indicateur d’ouverture au commerce extérieur de biens et services.....	24
1-1 Des taux d’ouverture particulièrement faibles comparativement aux autres PEID du Pacifique.....	24
1-2 Des taux d’ouverture qui reflètent la spécialisation des deux géographies	25



2- Un indicateur de compétitivité : le solde des biens et services rapporté au PIB.....	25
2-1 Un déficit apparent de compétitivité.....	26
2-2 ... diagnostic à compléter par l'analyse de l'évolution des taux de change effectifs réels... ..	26
2-3 ... le cas du nickel en Nouvelle-Calédonie	27
2-4 La problématique de l'attractivité de la Polynésie sur le marché mondial du tourisme.....	28
3- Un indicateur de déséquilibre épargne-investissement : le solde des transactions courantes rapporté au PIB.....	29
IV – UNE BALANCE DES PAIEMENTS POUR LA ZONE FRANC PACIFIQUE ?	31
1- La zone franc Pacifique : une union monétaire	31
2- La balance des paiements de la zone franc Pacifique	31
2-1 Creusement du déficit courant de la zone franc Pacifique depuis 2008	32
2-2 Entrées de capitaux dans la zone liées aux projets dans le secteur du nickel en Nouvelle-Calédonie .	33
3- Une position extérieure nette débitrice des établissements de crédit de la zone.....	33
4- Une zone structurellement dépendante des transferts publics	35
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE.....	38
Revue, notes, articles	38
Sites Internet	38
ANNEXES.....	39
Annexe 1 : La France d'outre-mer.....	39
Annexe 2 : Les Petits États insulaires en développement (PEID)	42
Annexe 3 : Méthodologie des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française	43
Annexe 4 : Les indicateurs de la zone franc Pacifique.....	50
Annexe 5 : Liste des tableaux et graphiques.....	51

ENCADRÉS

Encadré 1 - Les changements méthodologiques dans la balance des paiements et la position extérieure de la France : nouvelle définition du territoire statistique et dernière phase d'application du cinquième Manuel du FMI	6
Encadré 2 - Loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM)	7
Encadré 3 - Historique de l'élaboration des balances de paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.....	7
Encadré 4 - Rappel du contexte : la convention du 1 ^{er} avril 1967 et le compte d'opérations.....	9
Encadré 5 - Que changera le passage de la cinquième à la sixième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI ?.....	9
Encadré 6 - Les bénéfices réinvestis, des données pour l'instant non collectées	15
Encadré 7 - L'impact du nickel sur la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie	16
Encadré 8 - Les versements publics en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française	18
Encadré 9 - Des dynamiques différentes sur la période	23
Encadré 10 - Solde des transactions courantes et déséquilibre épargne-investissement d'une économie.....	30
Encadré 11 - Balance courante et vulnérabilité.....	30
Encadré 12 - Le concept d'union monétaire fait l'objet d'un développement spécifique dans le sixième Manuel de la Balance des paiements et de la position extérieure du FMI	31



INTRODUCTION

La balance des paiements, qui retrace l'ensemble des échanges d'une économie avec l'extérieur, est un instrument d'analyse qui a considérablement évolué dans ses modalités d'élaboration et de présentation, en s'adaptant notamment au processus de financiarisation et de globalisation à l'œuvre au cours des dernières décennies.

Au regard de la configuration des balances de paiements des grandes économies développées, caractérisées notamment par l'importance des opérations financières, celles des petites économies ultra-marines présentent des spécificités notables, dont par exemple l'importance des transferts publics lorsqu'il existe un lien privilégié, voire un rattachement institutionnel, avec une économie de référence. C'est le cas de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française pour lesquelles il a été décidé d'élaborer une balance des paiements propre au tournant des années 2000, à la suite de leur « détachement statistique » du territoire économique de la République française¹.

Dans le sillage de la publication, en décembre 2013, des balances des paiements relatives à l'année 2012, cette note vise ainsi à remettre en perspective les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sur l'ensemble de la période 2000-2012².

Appréhendé dans une optique de moyen terme, l'« outil » balance des paiements éclaire utilement les trajectoires très différentes suivies par ces économies :

- avec un déficit des transactions courantes en progression tendancielle depuis 2005 en raison des besoins croissants en biens et services transfrontières liés aux projets métallurgiques, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un socle industriel mais est fortement dépendante de la conjoncture dans le secteur du nickel. A l'inverse, le léger excédent des transactions courantes de la Polynésie française s'explique notamment par les excédents liés aux revenus et aux transferts courants ;

Tableau 1 : Moyenne mobile sur 3 ans du solde des transactions courantes

	Montants en milliards de F CFP										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nouvelle-Calédonie	6,8	-4,7	2,4	3,3	-8,5	-25,3	-60,2	-70,7	-103,0	-106,6	-141,5
Polynésie française	12,8	-3,4	2,0	2,0	11,3	13,2	5,3	-1,0	-6,6	10,5	19,6

Sources : Balances des paiements IEOM

- corollaire de cette évolution, la Nouvelle-Calédonie a bénéficié d'entrées de capitaux massives au titre des investissements directs dans la deuxième moitié de la période.

Tableau 2 : Moyenne mobile sur 3 ans du solde des investissements directs

	Montants en milliards de F CFP										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nouvelle-Calédonie	4,9	10,4	6,5	2,9	22,1	33,5	80,4	89,8	118,8	122,5	164,3
Polynésie française	1,0	2,6	1,6	1,5	0,3	1,7	1,5	1,3	0,8	4,4	7,3

Sources : Balances des paiements IEOM

Après avoir rappelé le contexte de la mise en place de ces deux balances des paiements, on s'attache à présenter les faits stylisés relatifs à leur évolution de moyenne période³, puis à dégager quelques axes d'analyse complémentaires. On prolongera le raisonnement en termes de zone monétaire (la zone franc Pacifique).

¹ On observera qu'il n'a pas été requis d'élaborer de balance des paiements pour la collectivité de Wallis-et-Futuna.

² En effet, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie existe depuis 1998 et celle de la Polynésie française depuis 2000.

³ Il est à noter que les balances des paiements commentées ci-après le sont en format « cinquième Manuel du FMI », corpus de normes méthodologiques en vigueur pendant cette période, le passage opérationnel au « sixième Manuel » étant prévu après 2014.



I – LES BALANCES DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE : POURQUOI ET COMMENT ?

1- Les raisons de leur mise en place

1-1 Genèse : une nouvelle définition du territoire économique « France » (incluant les DOM et excluant les TOM)

Jusqu'en 1997, les agents économiques des TOM étaient considérés comme des résidents du territoire économique « France », leurs échanges avec l'extérieur (hors France) étant retracés (mais non isolés) dans la balance des paiements française. Il n'y avait donc pas plus de raison d'élaborer une balance des paiements (au sens de cadre normalisé pour l'ensemble des échanges réels comme financiers) pour la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française que pour la région Lorraine ou pour l'Île de France. La définition du territoire économique « France » a évolué sous la conjonction de :

- **la réglementation européenne**, les TOM ont été « sortis » statistiquement de l'UE (directive 91/450/CEE de l'Union européenne portant définition du territoire des États membres¹ en vue de l'application de l'article 1^{er} de la directive 89/130/CEE, Euratom du Conseil relative à l'harmonisation de l'établissement du produit national brut aux prix du marché) ;
- **une réflexion commune BDF / Ministère de l'Économie et des Finances** (Trésor – douanes – INSEE) pour harmoniser le champ des statistiques du commerce extérieur (France (hors DOM-TOM) versus extérieur) et de la balance des paiements qui, jusque là, assimilait les DOM-TOM à la France.

Par ailleurs, étant donné le contexte de la création de la zone euro, il était devenu nécessaire de pouvoir isoler les échanges des collectivités d'outre-mer du Pacifique au sein de la balance des paiements de la France, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna n'appartenant ni à la zone euro ni au territoire économique de l'Union européenne. Cette évolution institutionnelle allait de pair avec le souhait de l'État, de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française de disposer d'un meilleur éclairage sur les échanges extérieurs de ces territoires.

La mise en conformité de l'appareil statistique français avec la réglementation européenne a été décidée par le ministère de l'Économie et des Finances, la Direction du Trésor, chargeant conjointement l'IEOM et la Banque de France de la réalisation des balances des paiements des TOM en retenant un champ commun, le territoire « France » incluant désormais les DOM et pas les TOM.

Aujourd'hui, le territoire économique « France² » décrit par la balance des paiements française comprend :

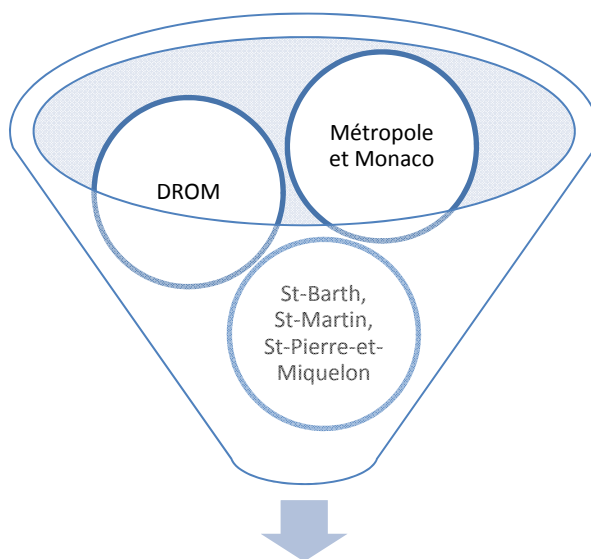
- les départements de la France métropolitaine,
- la principauté de Monaco,
- les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte),
- les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Tous les autres pays, territoires et institutions, dont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, constituent « l'étranger » au regard de la balance des paiements de la France.

¹ Le territoire économique de la République française comprend, conformément à l'annexe de la directive 91/450/CEE précitée :

- le territoire de la République française, à l'exception des pays et territoires d'outre-mer sur lesquels elle exerce une souveraineté, tels qu'ils sont définis à l'annexe IV du traité instituant la Communauté économique européenne ;
- l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
- les enclaves territoriales — c'est-à-dire les territoires géographiques situés dans le reste du monde et utilisés, en vertu de traités internationaux ou d'accords entre États, par des administrations publiques du pays (ambassades, consulats, bases militaires, bases scientifiques ...) — pour toutes les opérations autres que celles concernant la propriété des terrains constituant l'enclave et des bâtiments existant sur ces terrains au moment de leur acquisition.

² Pour une définition de la France d'outre-mer, cf. Annexe 1.



Balance des paiements de la France

Encadré 1

Les changements méthodologiques dans la balance des paiements et la position extérieure de la France : nouvelle définition du territoire statistique et dernière phase d'application du cinquième Manuel du FMI (Extrait du rapport annuel de la Balance des paiements de la France de 1997)

Conformément aux engagements européens et aux obligations découlant de la directive PNB, le territoire statistique de la France inclut désormais la métropole et les départements d'outre-mer. Pour une meilleure lisibilité des résultats, ce changement, introduit à compter des résultats de janvier 1997, a été également opéré dans la présentation de la balance des paiements en 1996 et des années antérieures. Les DOM sont maintenant considérés comme faisant partie du territoire économique français dans les chiffres du commerce extérieur de marchandises de la France, publiés par la direction générale des Douanes et des Droits indirects, comme c'est le cas pour la balance des paiements depuis 1945. Les chiffres douaniers ne couvriront donc pas les échanges de la France avec ceux-ci, et tiendront compte en contrepartie des opérations des DOM avec le reste du monde, dont continueront à faire partie les territoires d'Outre-mer (TOM). Il en sera de même au moment de l'introduction de la nouvelle base, en 1999, pour les données relatives à la comptabilité nationale. Ainsi, la balance des paiements exclura les TOM du périmètre économique de la France, pour les besoins des autorités européennes (balance mensuelle pour l'Institut monétaire européen (IME) et balance trimestrielle pour Eurostat), mais les maintiendra dans les données transmises chaque trimestre au Fonds monétaire international.

1-2 Elaboration et diffusion¹

▪ Une élaboration et une publication sous double-timbre de 1999 à 2009

Ainsi, de 1999 à 2007, l'Institut d'émission d'outre-mer et la Banque de France ont publié, sous double-timbre et sur mission du Trésor, les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'Institut d'émission d'outre-mer était responsable de la collecte et de la fiabilisation des données tandis que la Banque de France était en charge de la confection des balances des paiements. Pour des raisons pratiques mais aussi en raison de la petite taille de l'économie, il n'est alors pas jugé utile d'élaborer une balance des paiements pour Wallis-et-Futuna.

Après la réforme de 2007 des statuts de la Banque de France, les responsabilités relatives à l'élaboration des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ont été progressivement transférées de la Banque de France vers l'Institut d'émission d'outre-mer : la confection (technique) des balances des paiements restait du ressort de la Banque de France mais les rapports annuels étaient publiés sous timbre unique de l'Institut d'émission d'outre-mer.

¹ Années de référence : respectivement 1998 et 2000 pour Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.



▪ **Une mission relevant de l'autorité de l'IEOM depuis la LODEOM de 2009**

Depuis 2009, l'Institut d'émission d'outre-mer prend en charge entièrement l'élaboration des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française qui sont publiées sous le seul timbre de l'IEOM selon la Loi de modernisation de l'Outre-mer (LODEOM - article L. 712-7 du Code monétaire et financier).

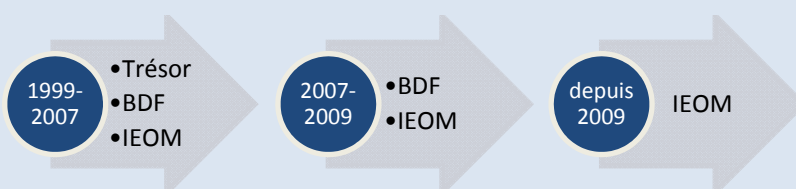
Encadré 2

Loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) – section 5

En vertu de l'article L. 712-7 du COMOFI institué par la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) « l'Institut d'émission d'outre-mer établit la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission. Il est habilité à se faire communiquer tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour l'exercice de cette mission par les établissements et les entreprises exerçant leur activité sur ces territoires. Un décret fixe les sanctions applicables en cas de manquement aux obligations déclaratives mentionnées au premier alinéa ».

Encadré 3

Historique de l'élaboration des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française



2- La présentation et les normes méthodologiques

2-1 Une finalité statistique mais une présentation d'inspiration comptable...

La balance des paiements est un document statistique présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, la statistique est annuelle. Son établissement résulte d'un processus de collecte d'informations auprès de déclarants bancaires ou de déclarants directs (entreprises ou administrations). Le caractère comptable de la présentation ne doit pas occulter la dimension statistique de l'exercice, inhérente à la philosophie moderne des balances de paiements, bien éloignée de celle qui était en vigueur sous un régime de contrôle des changes.

2-2 ... calée selon les modalités du « MBP5 » (cinquième édition du Manuel de la balance des paiements)

Le FMI est l'institution en charge de la définition des normes statistiques internationales. La présentation des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française est encore calée sur les modalités de la cinquième¹ édition du Manuel de la balance des paiements du FMI (MBP5). Son contenu en suit les principes méthodologiques, même si certaines évolutions n'ont pas été introduites, faute de disponibilité des données (exemple : il n'y a pas de calcul des bénéfices réinvestis localement par les investisseurs non résidents). La présentation « standard » résumée se retrouve dans le tableau ci-après, extrait de la Note expresse n° 110² « Balances des paiements 2012 de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française », qui présente les soldes des crédits et débits (entrées et sorties) enregistrés dans les différentes rubriques :

- le compte de transactions courantes retrace les échanges transfrontières de biens, services, revenus et les transferts dits « courants³ » ;
- le compte de capital recense quant à lui les transferts en capital (remises de dettes ...) et les acquisitions ou ventes d'actifs non financiers bien spécifiques (brevets, marques ...)

¹ La cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5) a été publiée par le Fonds monétaire international en septembre 1993 et est entrée officiellement en vigueur pour le cas de la France en 1995. Les précédentes éditions remontent successivement à 1948, 1950, 1961 et 1977. La sixième édition a été publiée en 2008 pour une entrée en vigueur officielle en 2012.

² Cf. http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne110_portrait_balances_des_paiements_nc_et_pf_2012.pdf.

³ Voir méthodologie en annexe (extrait des rapports annuels BDP de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française).



- le compte financier regroupe les investissements directs (prises de participation à hauteur de 10 % du capital social et flux financiers de toute nature dès lors que la relation d'investissement direct est constituée), les investissements de portefeuille ainsi que les autres investissements (prêts-emprunts).

Toute transaction réelle ou financière est théoriquement contrebalancée par une écriture de contrepartie (mouvement d'un compte de correspondant, octroi d'un crédit ...). Le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement inhérent à la présentation comptable de la balance des paiements et expliqué par les inévitables erreurs, omissions, décalages liés au fait qu'il ne peut y avoir en pratique d'inscription en partie double opération par opération.

3- Les spécificités des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ont des modalités de « bouclage » spécifiques puisqu'il n'y a pas de réserves de change (concept opérationnel qui correspond à la rubrique « avoirs de réserve » du cinquième Manuel, lequel fixe très précisément la définition des actifs financiers rentrant dans cette catégorie). Toutefois, la balance des paiements retrace l'activité de l'IEOM, autorité monétaire de la zone, vis-à-vis des non-résidents sous la rubrique « autres investissements » (opérations de dépôt-crédit) qui traduit l'évolution de sa situation patrimoniale vis-à-vis de l'« extérieur », à savoir principalement les variations du compte d'opérations.

Encadré 4

Rappel du contexte : la convention du 1^{er} avril 1967 et le compte d'opérations

En échange du privilège d'émission, l'IEOM doit inscrire l'ensemble de ses disponibilités sur un compte d'opérations, ouvert dans les livres du Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) et qui est rémunéré. Par ailleurs, l'IEOM est le banquier du Trésor public et centralise les transferts avec les banques locales ou métropolitaines, ainsi que les règlements des virements émis par les comptes publics.

Encadré 5

Que changera le passage de la cinquième à la sixième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI ?

En écho à sa mission de surveillance des politiques économiques et d'assistance financière aux pays en proie à des crises de balance des paiements, c'est au FMI que revient la mission de développer et promouvoir des standards pour l'élaboration de statistiques de balance des paiements cohérentes, robustes et avec une périodicité adaptée. Ces standards sont regroupés dans un manuel dont la première édition remonte à 1948. Le « cinquième Manuel », daté de 1993 comportait nombre de nouveautés, dont l'inclusion d'un chapitre dédié à la position extérieure globale (plus communément appelé position extérieure « International Investment Position »).

Le sixième Manuel (2010) incorpore quant à lui des progrès méthodologiques couvrant les préoccupations apparues lors de la quinzaine d'années, le séparant de l'édition précédente, et notamment l'attention croissante portée aux éléments bilanciaux (et donc à la « position extérieure » qui recense des stocks). Pour preuve, la nouvelle appellation du manuel est « Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale ». Rappelons à cet égard que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française n'ont pas de position extérieure.

Parmi les innovations :

- des clarifications et des changements dans la présentation du compte financier (acquisitions nettes d'actifs financiers d'un côté, accroissements des passifs de l'autre) ;
- une meilleure prise en compte de la complexité des organisations productives et des opérations dans les catégories fonctionnelles (préconisation du principe « directionnel étendu » en matière d'Investissements directs, et encouragement pour diffuser des données ventilées en fonction de l'investisseur ultime et pas simplement de l'investisseur immédiat) ;
- les rubriques de transactions courantes « revenus » et « transferts courants » n'existent plus en tant que telles et font place aux rubriques « compte de revenus primaires », « compte de revenus secondaires ».

Par ailleurs, pour ce qui concerne les biens et services :

- la Recherche et développement est traitée comme services de R&D qui fournissent des actifs produits (considérés comme des actifs non produits et inclus dans le compte de capital en BPMS) ;
- le travail à façon est intégré dans les services et non plus dans les biens ;
- le négoce international (achat de biens par un résident à un non-résident et leur revente ultérieure à un autre non-résident sans que les biens entrent dans l'économie) ne relève plus des services mais des biens.

Pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, le passage à la sixième édition du Manuel de la balance des paiements modifiera la présentation des données, sans pour autant changer fondamentalement les enseignements que l'on peut tirer des balances de paiements 2000-2012.



II – LES BALANCES DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DE 2000 À 2012 : FAITS SAILLANTS

Traditionnellement, les résultats de l'année sous revue sont présentés dans les rapports annuels des balances des paiements¹ de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française avec un recul d'un an voire deux ans (cf. tableau ci-après extrait de la Note expresse n° 110 de l'IEOM, parue en décembre 2012 présentant les données 2012 et 2011 révisées).

Tableau 3 : Principaux soldes de la balance des paiements de 2012

	Montants en milliards de F CFP			
	Nouvelle-Calédonie		Polynésie française	
	2011	2012	2011	2012
Compte des transactions courantes (I)	-126,4	-175,4	28,1	23,7
dont :				
Biens	-148,6	-161,8	-139,4	-145,8
Services	-65,4	-76,6	51,9	57,2
Revenus	28,7	3,1	59,1	58,5
Transferts courants	58,9	59,9	56,5	53,8
Compte de capital (II)	0,5	0,6	-0,1	-0,1
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-125,9	-174,8	28,0	23,6
Compte financier	116,7	193,5	-5,1	-3,7
dont :				
Investissements directs	148,2	221,9	9,5	10,0
Investissements de portefeuille	2,5	7,7	22,3	2,0
Autres investissements	-34,0	-36,0	-37,0	-15,7
Erreurs et omissions	9,2	-18,8	-22,8	-19,9
<i>Pour mémoire PIB</i>	<i>847,8</i>	<i>847,8*</i>	<i>563,3**</i>	<i>563,3**</i>

* estimation 2011 / ** estimation 2009

Sources : IEOM, ISEE, ISPF

Cette note propose d'aborder les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française dans une optique de moyen terme afin de mettre en perspective l'évolution de ces deux économies sur la période 2000-2012.

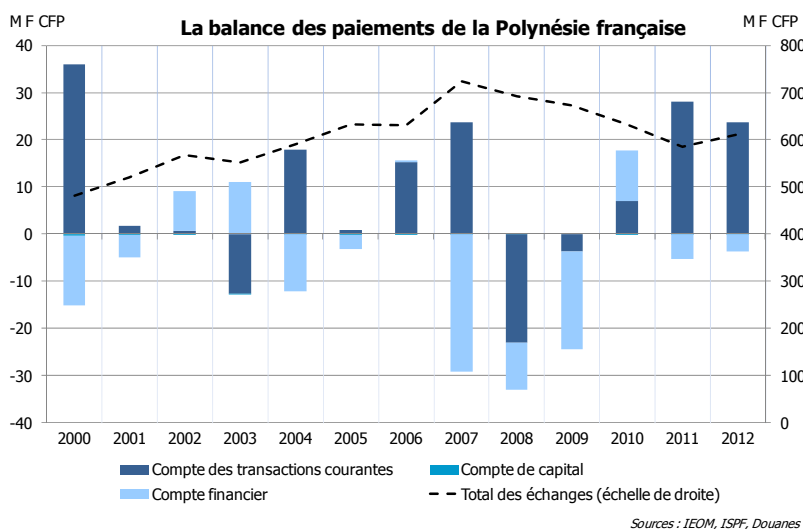
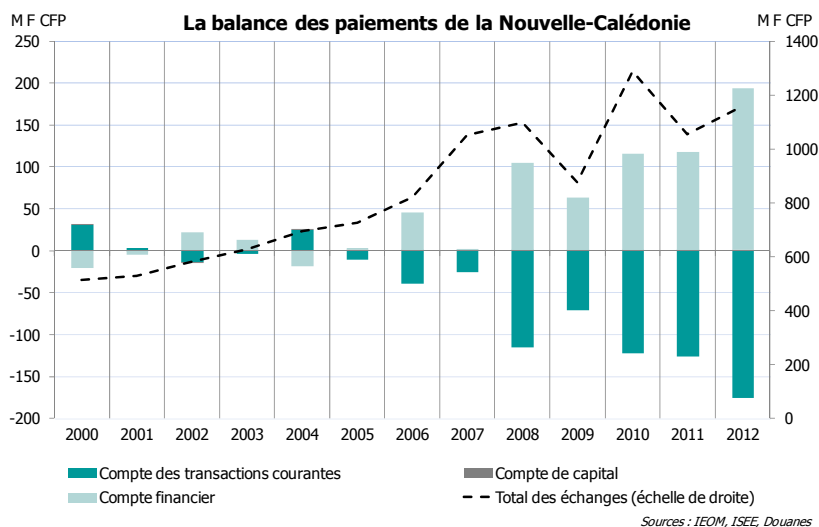
Comme toute balance des paiements, celles de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française présentent l'intérêt majeur de retracer l'ensemble des transactions, réelles et financières, de ces territoires avec l'extérieur et d'évaluer ainsi de façon globale l'insertion d'un pays dans son environnement extérieur. Il existe certes, pour certains types de transactions, des indicateurs partiels parfois plus précis et disponibles sous de meilleurs délais, tels que les statistiques de commerce extérieur (données douanières). Mais le détail de la balance des paiements permet d'expliquer la capacité (ou le besoin) de financement externe des territoires ainsi que les modalités de placement (ou de financement.)

La rubrique « biens », qui reprend les données du commerce extérieur après quelques retraitements statistiques, montre des niveaux de déficits assez proches dans les deux géographies (cf. tableau précédent). En revanche, les échanges extérieurs de services sont excédentaires en Polynésie française, mais très nettement déficitaires depuis 2006 en Nouvelle-Calédonie.

¹ Cf. <http://www.ieom.fr/ieom/balance-des-paiements-46/>.



Graphique 1 : Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sur moyen terme (2000-2012)



1- Balance des biens : une « ultra-spécialisation » source de vulnérabilité dans les deux géographies

A l'instar des petites économies insulaires en développement¹ (PEID), la Polynésie française et, plus encore, la Nouvelle-Calédonie présentent une forte dépendance à un ou deux produits. Les exportations de nickel constituent de loin la principale source de recettes à l'exportation de biens en Nouvelle-Calédonie. La Polynésie française se caractérise également par le poids prépondérant des produits perliers dans ses exportations, même si elle bénéficie d'une diversification légèrement plus importante de ses produits d'exportation (poisson, noni, etc.).

¹ Les « PEID » ou Petits États insulaires en développement (Small Island Developing States) est un concept créé en 1994 par les Nations unies, regroupant les pays qui « ont en commun leur petite taille et l'insularité qui souvent, indiquent leur vulnérabilité ». Cf. Annexe 2 pour plus de détails sur la liste des PEID.



Tableau 4 : Ventilation par produit des recettes totales - en valeur FAB¹ - des exportations de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Nouvelle-Calédonie						
Part des recettes totales	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur agricole	0%	0%	1%	1%	0%	1%
IAA	1%	2%	2%	1%	1%	1%
Biens de consommation	0%	0%	1%	1%	0%	0%
Automobile	1%	1%	1%	0%	0%	1%
Biens d'équipement	1%	1%	3%	1%	3%	1%
Biens intermédiaires*	97%	95%	92%	96%	95%	95%
Energie	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	1%	1%

Polynésie française						
Part des recettes totales	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur agricole	67%	55%	64%	58%	55%	63%
IAA	12%	10%	13%	13%	16%	19%
Biens de consommation	14%	16%	8%	7%	6%	5%
Automobile	0%	1%	1%	1%	0%	1%
Biens d'équipement	5%	16%	12%	18%	19%	5%
Biens intermédiaires	1%	2%	2%	2%	3%	7%
Energie	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%

* dont minerais de nickel, ferro-nickels, mattes

Sources : Douanes, ISEE, ISPF

Cette ultra-spécialisation est une source de vulnérabilité pour les deux géographies étant donné la volatilité des cours du nickel (les biens intermédiaires représentent 95 % des recettes d'exportations de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2007-2012) et de la perle (les biens agricoles issus de l'agriculture et de l'industrie agricole représentent 75 % des recettes d'exportations de la Polynésie française sur la période 2007-2012) ainsi que de la fréquentation touristique. Néanmoins, cette vulnérabilité serait limitée en Polynésie française par le fait que les exportations contribuent faiblement à la croissance économique polynésienne, ce qui n'est pas le cas de la Nouvelle-Calédonie (les exportations ont contribué à hauteur de 78 % en moyenne à la progression annuelle du PIB sur la période 2000-2012).

1-1 En Nouvelle-Calédonie : un secteur du nickel exposé aux fluctuations des cours et de la demande mondiale

Le nickel est un métal non ferreux extrait de minerai relativement répandu sur l'ensemble de la planète mais rares sont les gisements dont l'exploitation peut s'effectuer dans des conditions économiquement viables. Aussi, les principaux producteurs sont peu nombreux et se répartissent par pays. Selon l'USGS (US Geological Survey), la Nouvelle-Calédonie est en 2012 la deuxième réserve mondiale de nickel (16 %) après l'Australie (27 %) et devant le Brésil (10 %). Toutefois, à l'instar du pétrole, l'appréciation du niveau des réserves mondiales de nickel repose sur des évaluations qui peuvent varier significativement.

Le secteur du nickel a été l'un des moteurs de la croissance de l'économie calédonienne sur la dernière décennie. En effet, dans les années 2000, alors que la demande de nickel augmentait d'environ 4 % par an et que la demande chinoise connaissait une croissance encore supérieure, les cours du nickel ont connu une séquence haussière qui s'est interrompue fin 2007 (cf. tableau ci-après). Après avoir chuté en 2008 et 2009, les cours ont repris une tendance haussière jusqu'à mi-2011, puis sont repartis à la baisse en raison de l'accroissement de la production de fonte de nickel chinoise.

¹ En balance des paiements, les données sur les échanges de biens sont FAB/FAB comme les données d'échanges de marchandises publiées par la direction générale des Douanes. Cf. Annexe 3 pour plus de détail sur la méthodologie de la balance des paiements.



Tableau 5 : Évolution des cours du nickel à la London Metal Exchange (LME) en dollars US/livre

	Montants en USD/livre													
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Moyenne annuelle	3,9	2,7	3,1	4,4	6,3	6,7	11,0	16,9	9,6	6,7	9,9	10,4	8,0	6,8
Variation annuelle	44%	-31%	14%	42%	44%	7%	64%	54%	-43%	-31%	49%	5%	-23%	-14%

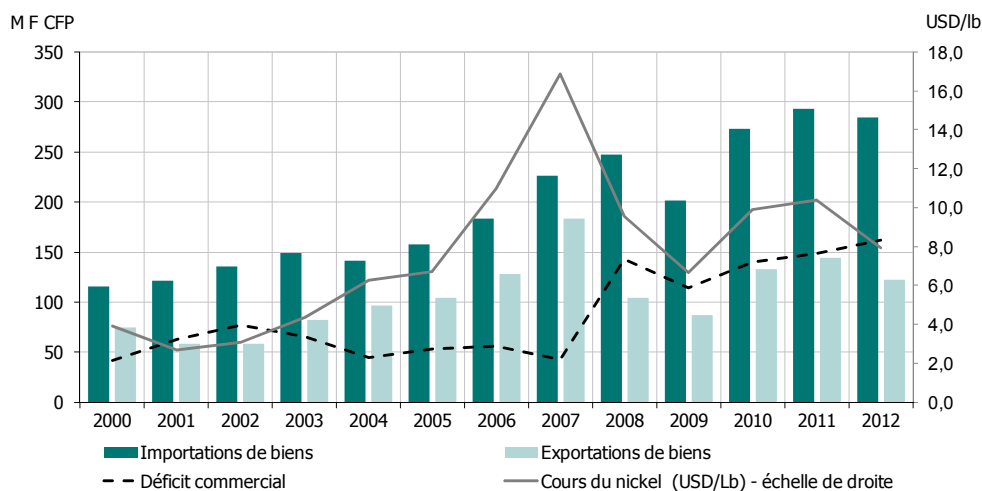
Source : DIMENC

Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie est déterminant : 95 % des exportations en valeur sont tirées de l'industrie du nickel. Aussi, les exportations de la Nouvelle-Calédonie se sont-elles inscrites en nette hausse jusqu'en 2007. Mais les cours du nickel ont commencé dès la fin 2007 à baisser rapidement et de façon continue sous l'effet de plusieurs facteurs :

- une production mondiale soudainement devenue excédentaire ;
- la fabrication de plus en plus répandue d'un acier plus pauvre en nickel (grâce à des produits de substitution du nickel brut, comme le « pig iron nickel ») ;
- la crise de la sidérurgie et du secteur automobile, premiers utilisateurs du nickel.

Les fluctuations importantes des cours du nickel ont impacté dans chaque séquence le niveau des exportations en valeur de la Nouvelle-Calédonie (cf. graphique ci-après).

Graphique 2 : Balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie et cours du nickel à la LME



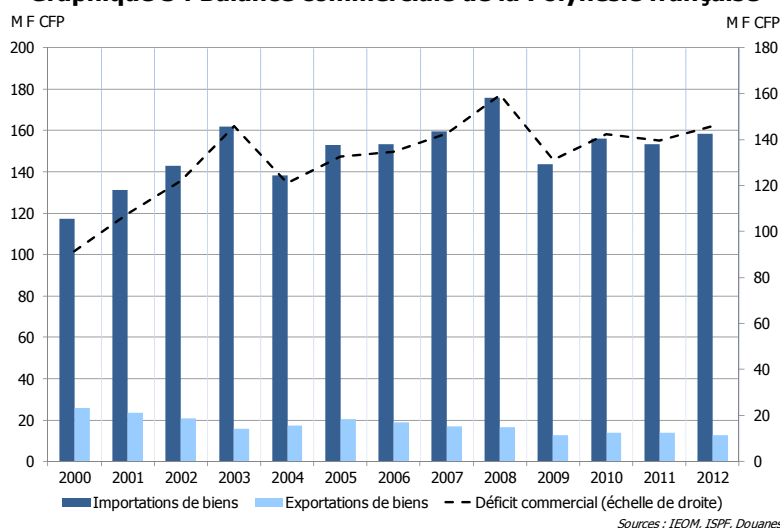
Source : IEOM, DIMENC

1-2 En Polynésie française : stagnation des importations et baisse des exportations

La Polynésie française se caractérise par le poids prépondérant des produits perliers dans ses exportations de biens (les exportations de poissons et de noni comptent toutefois pour environ 10 % du total). Positionnée sur un segment concurrentiel, la filière perlicole tahitienne peine toutefois à s'organiser suite à la crise des années 2000 qui a conduit à une surproduction des perles sur le marché, dans un contexte de baisse tendancielle des prix de vente. Les exportations en ont été affectées et leur baisse sur la période montre que la Polynésie française peine à y trouver des relais. Par ailleurs, la stagnation des importations reflète l'essoufflement de la croissance.



Graphique 3 : Balance commerciale de la Polynésie française



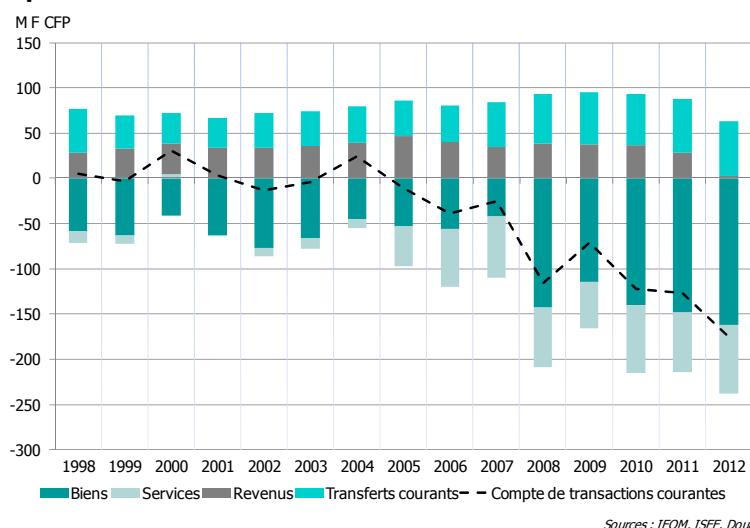
2- Creusement du déficit courant en Nouvelle-Calédonie

Outre les biens et services, le compte de transactions courantes prend en compte les opérations de répartition que sont les revenus et les transferts courants. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, le déficit des biens et services n'est que partiellement compensé par les distributions de revenus et de transferts courants, ce qui explique le déficit des transactions courantes. L'importance des entrées de capitaux en est la contrepartie.

2-1 La dégradation du compte courant s'inscrit dans une séquence industrielle exceptionnelle

Au cours de la dernière décennie, la Nouvelle-Calédonie a bénéficié de la construction de deux usines métallurgiques, ainsi que d'autres projets d'envergure. Parallèlement, ses exportations ont été favorisées par la hausse des cours du nickel (hormis entre 2007 et 2009). Toutefois, au total, le déficit des échanges de services généré par la mise en place de ces projets a entraîné celui des transactions courantes, le cumul des excédents liés aux distributions transfrontières de revenus et aux transferts courants ne compensant pas le déficit des biens et services. La description et l'impact en balance des paiements des projets liés au nickel sont détaillés dans l'encadré 7.

Graphique 4 : Solde des transactions courantes de la Nouvelle-Calédonie



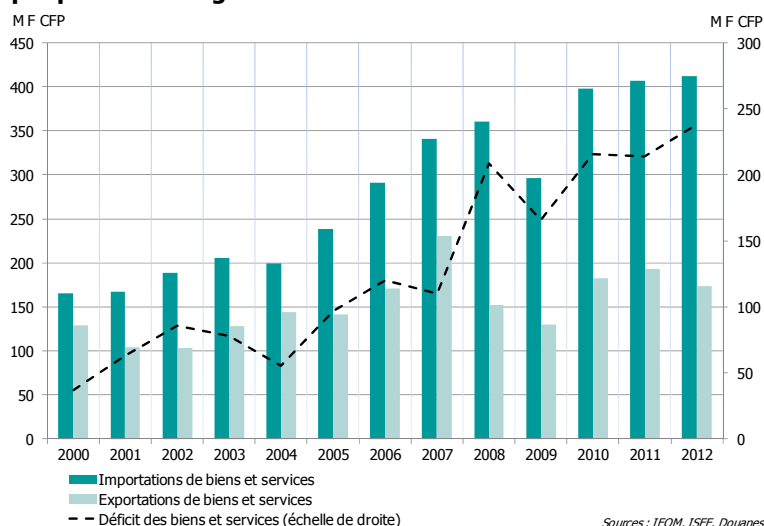


Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française 2000-2012 Principaux enseignements

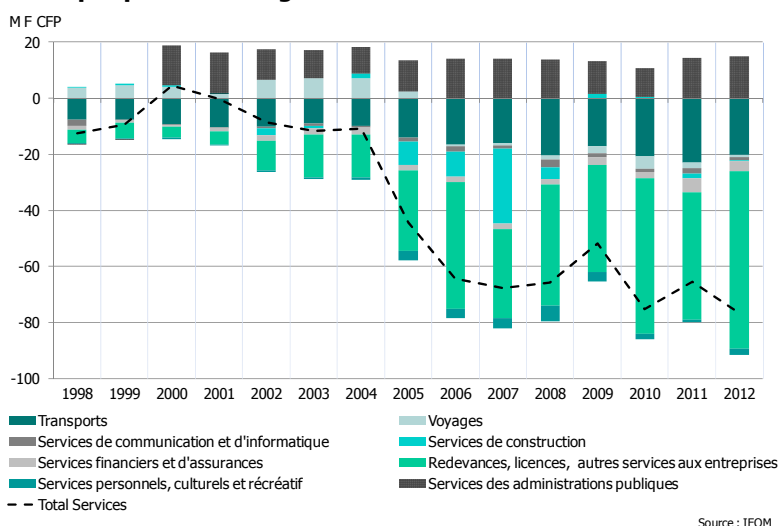
2-2 Un déficit des échanges de biens et services qui s'accroît depuis 2005 sous l'impact des grands projets

Si les exportations de nickel ont été insuffisantes pour limiter le déficit des échanges de biens, les besoins en équipements, en services aux entreprises et en services de construction suscités par l'industrie du nickel contribuent par ailleurs à déséquilibrer les échanges de services et à creuser le déficit courant. De plus, excédentaire au début des années 2000, le secteur du tourisme accuse un léger déficit depuis 2006. Ce sont néanmoins les échanges liés aux « services aux entreprises » avec la construction des usines qui expliquent le creusement du solde des services depuis 2005.

Graphique 5 : Échanges de biens et services de la Nouvelle-Calédonie



Graphique 6 : Échanges de services en Nouvelle-Calédonie

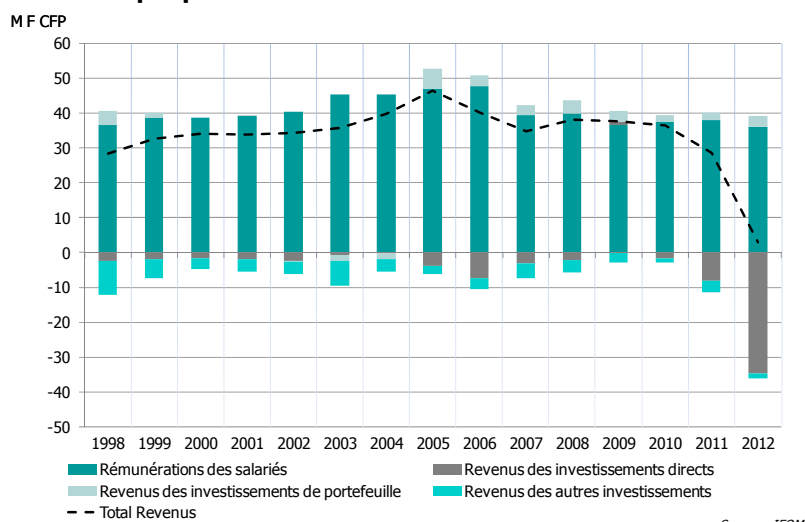


2-3 Un excédent des revenus stable à l'exception de 2012

Stable jusqu'en 2010, le solde excédentaire des revenus diminue ponctuellement en 2011 et surtout en 2012, du fait d'un déficit des revenus d'investissements directs lié au versement de dividendes de la SLN à ses actionnaires. Il convient d'observer que, pour des raisons tenant à la non-disponibilité des données, les bénéfices réinvestis localement par les maisons mères ne sont pas pris en compte pour la balance des paiements (cf. Encadré 6).



Graphique 7 : Les revenus de la Nouvelle-Calédonie



Encadré 6

Les bénéfices réinvestis, des données pour l'instant non collectées

Il est à noter que, selon la méthodologie FMI en vigueur, la balance des paiements devrait inclure une rubrique « bénéfices réinvestis » correspondant à la partie des bénéfices (ou pertes) des entreprises locales faisant l'objet d'un investissement direct (exemple : SLN, Vale NC, KNS) qui ne serait pas redistribuée aux actionnaires mais laissée « sur place ». Il y aurait normalement lieu de les prendre en compte en réévaluant les revenus d'investissements directs versés à l'étranger (de signe négatif en balance des paiements) et de réévaluer du même montant les investissements directs entrants. De la même façon, la partie des dividendes des filiales à l'étranger des entreprises calédoniennes qui serait laissée sur place devrait donner lieu à un double enregistrement : réévaluation simultanée des revenus d'investissements directs reçus (de signe positif en balance des paiements) et des investissements directs à l'étranger. Dans la pratique, cette estimation n'est pas effectuée, pour raison d'indisponibilité des données. Elle suppose en effet de disposer à la fois du compte de résultat des entreprises locales investies par l'étranger (ID entrants) et, symétriquement, du compte de résultat des entreprises étrangères faisant l'objet d'un investissement direct du territoire (ID sortants). On peut toutefois estimer qu'en 2012, compte tenu des pertes enregistrées dans le secteur du nickel, cette prise en compte aurait contribué à significativement diminuer le déficit des transactions courantes et le niveau des entrées nettes d'investissements directs.



Encadré 7

L'impact du nickel sur la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

La forte dépendance de l'économie calédonienne au secteur du nickel est retracée dans plusieurs rubriques de la balance des paiements. Le nickel et, dans une bien moindre mesure, le tourisme, sont en effet les deux principales recettes à l'exportation. Par ailleurs, la période couverte par la balance des paiements recouvre une phase exceptionnelle d'investissements massifs en Nouvelle-Calédonie dans le secteur du nickel : à côté de l'usine historique de la SLN, deux nouvelles usines métallurgiques ont en effet été construites par deux opérateurs distincts, avec un actionariat pour partie non-résident, d'où des flux très importants d'investissements directs.

Les grands projets dans le secteur du Nickel¹

L'usine du Grand Sud (Vale NC, détenue à 74 % par le groupe brésilien Vale), destinée à exploiter le procédé novateur de l'hydrométallurgie adapté au minerai « pauvre », dont la construction à proprement parler a commencé en 2002, a obtenu ses autorisations ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) en 2008 après trois ans d'études et de recherches. L'usine a produit sa première solution de nickel fin janvier 2010 mais, depuis, elle a dû faire face à une succession d'incidents l'obligeant à suspendre à plusieurs reprises sa production (en avril 2010 puis en mai 2012). La production a redémarré en septembre 2012 mais un nouvel incident a été détecté en mer le 11 novembre 2013.

L'usine du Nord à Koniambo (KNS), fruit d'un partenariat entre la SMSP et le groupe suisse Xstrata Glencore – qui détient 49 % du capital – utilise, à l'instar de la SLN, le procédé plus traditionnel de la pyrométallurgie. L'accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet KNS et les deux partenaires Xstrata et la SMSP a été signé en décembre 2007. La première coulée de nickel a eu lieu le 10 avril 2013. Le préchauffage du deuxième four a débuté le 14 novembre 2013, près d'un an après l'allumage du four de la première ligne de production.

Par ailleurs, le partenariat de la SMSP avec le coréen POSCO pour la construction d'une usine pyrométallurgique en Corée du sud alimentée par le minerai des mines de la SMSP s'est traduit en juin 2006 par la création de deux sociétés en charge de l'exploitation de la mine (NMC) et de la construction de l'usine (SNNC), et par des flux d'exportation à compter de juillet 2008. L'allumage du four électrique de 94 MW, le plus important jamais réalisé au monde dans ce domaine, s'est déroulé le 25 août 2008 et la première coulée de ferronickel le 20 octobre 2008, 30 mois seulement après le début de la construction. D'un montant initial de 352 millions de dollars US, cette usine constitue l'un des plus importants investissements industriels français jamais réalisés en Corée du Sud.

Enfin, la SMSP et le groupe chinois Jinchuan (3^e Producteur de nickel au monde) ont signé un accord de principe pour la construction d'une usine hydrométallurgique en Chine. Le type de partenariat envisagé serait le même qu'avec POSCO. Une première co-entreprise, Caledonian Chinese Mining Company SAS, dont le siège social est à Nouméa, a ainsi été constituée début 2013.

Comment identifier ces grands projets dans la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie ?

Dans la balance des paiements du territoire, ces projets se sont traduits par :



- des flux d'investissements directs entrants composés notamment de flux de trésorerie entre la maison mère et la filiale ;
- des dépenses en services de construction ou services relevant des « autres services aux entreprises » (ingénierie notamment) ;
- des importations de biens et de marchandises pour la construction des usines et l'exploitation des mines ;
- des exportations de biens une fois les lignes de production opérationnelles ;
- de distributions de revenus d'investissements directs, le cas échéant...

¹ Pour plus de détails, se référer au dernier rapport annuel de la Nouvelle-Calédonie.



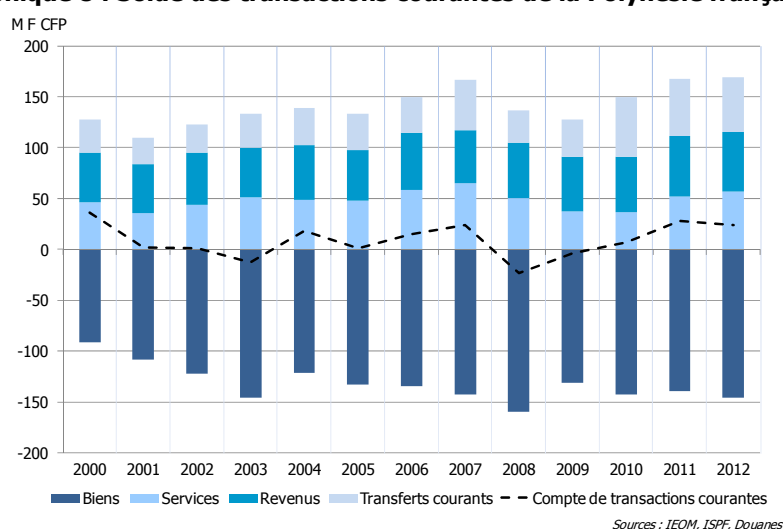
3- Equilibre des comptes courants sur moyenne période en Polynésie française

3-1 Une capacité de financement extérieur positive en fin de période

Au regard de la séquence calédonienne, l'archipel polynésien a pâti sur la période d'un manque de projets d'envergure, publics comme privés. Dans les dernières années, l'investissement immobilier des ménages polynésiens, qui avait pallié la contraction graduelle de l'investissement des entreprises et des administrations au début de la crise a tendance à s'essouffler et les investissements en biens d'équipement ont reculé.

En Polynésie française, à l'exception de la rubrique « Biens », les autres rubriques du compte de transactions courantes (services, revenus, transferts courants) présentent chacune un excédent permettant au solde du compte de transactions courantes de présenter un léger excédent.

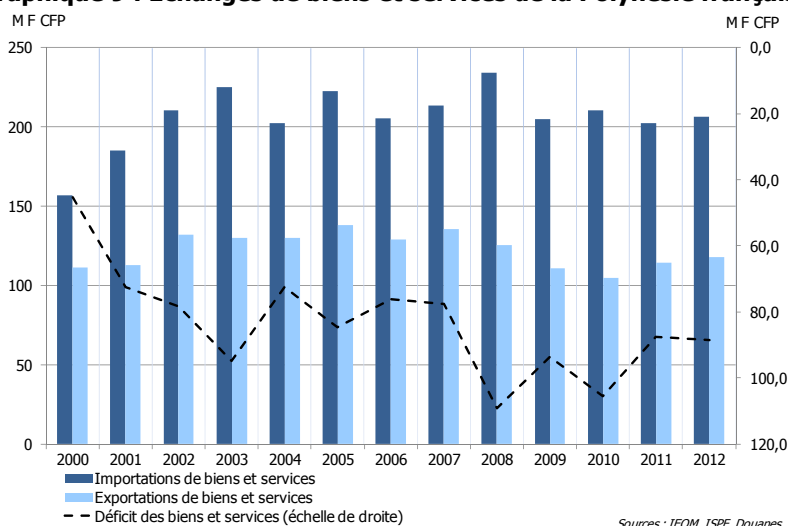
Graphique 8 : Solde des transactions courantes de la Polynésie française



3-2 Un excédent des échanges de services qui se maintient

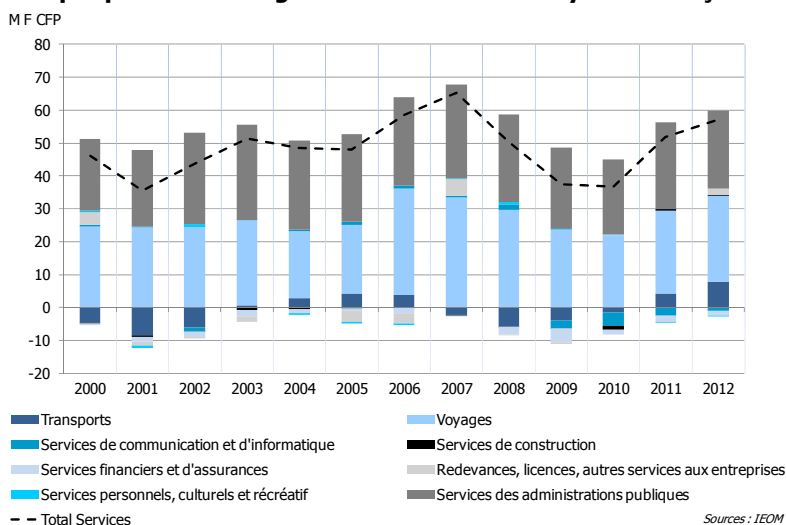
Devenue la première ressource à l'exportation de la Polynésie française (35%), le tourisme a vu son excédent diminuer de l'ordre de 20 % entre 2007 et 2012. Il s'est toutefois inscrit en hausse tant en 2011 qu'en 2012, sous l'effet d'une amélioration de la fréquentation et de la bonne tenue de l'hôtellerie de luxe, dans laquelle le territoire s'est spécialisé (cf. la rubrique « voyages » de la balance des paiements). Parallèlement au tourisme, les services des administrations publiques ont généré des recettes, en ligne avec les dépenses effectuées localement par les forces armées. Au total, toutefois, la balance des biens et services reste déficitaire.

Graphique 9 : Échanges de biens et services de la Polynésie française





Graphique 10 : Échanges de services de la Polynésie française



4- Hors versements publics, des comptes courants structurellement déficitaires dans les deux géographies

Encadré 8

Les versements publics en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

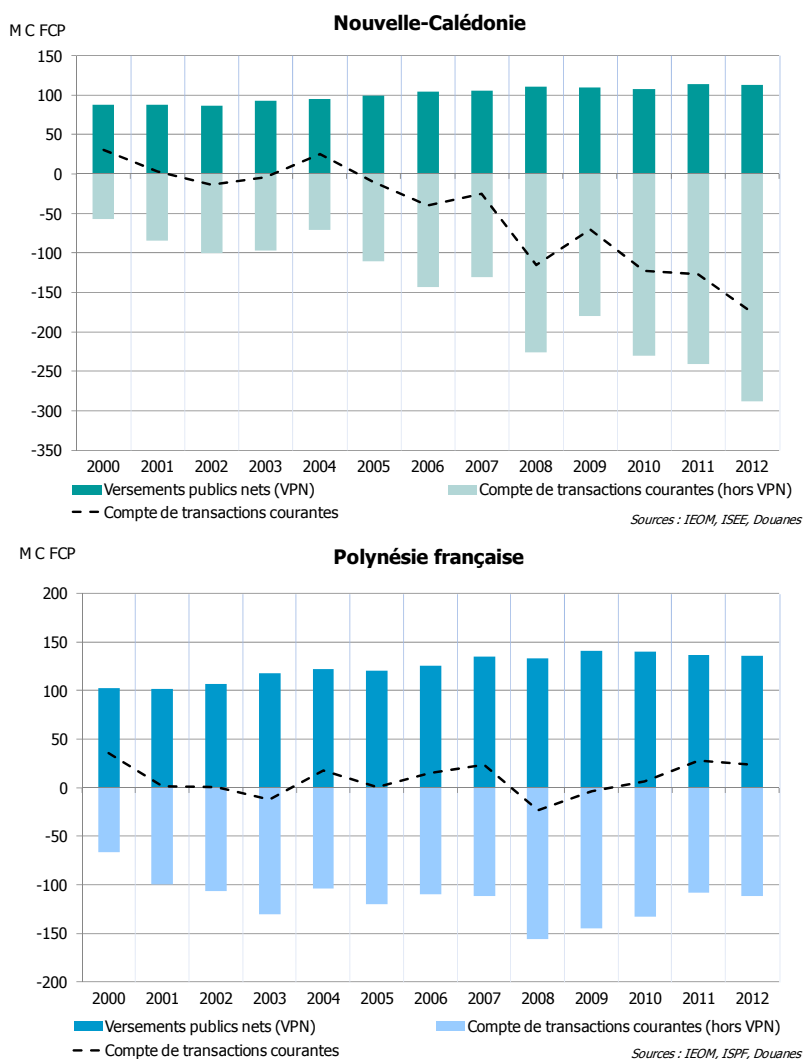
Dans le cas des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, l'importance des transferts publics ne s'appréhende pas seulement par les flux financiers inscrits dans la rubrique des « transferts courants » des administrations publiques, mais aussi par les flux de salaires publics versés, ainsi que par certains flux de services (par exemple pour les dépenses d'entretien ou de maintenance des forces armées). D'où le concept opérationnel de « versements publics nets » que l'on retrouve dans le rapport annuel de la balance des paiements de chacun des deux territoires (addition des transferts courants des administrations publiques (APU) ou assimilés, des revenus des APU (salaires fonctionnaires notamment) et des services des APU (rubrique dans laquelle sont classées de façon conventionnelle les dépenses locales de fonctionnement des forces armées).

Les différentes catégories de transferts publics dont bénéficient les deux territoires de la part de la métropole alimentent les transactions courantes et s'inscrivent dans les rubriques « services », « revenus » et « transferts courants » (cf. Encadré 8), sans que la ventilation entre flux « publics » et « non publics » fasse partie des ventilations usuelles. Pour autant, et en raisonnant en net, il est possible de suivre l'évolution des transactions courantes hors versements publics. Les deux graphiques ci-après ventilent en effet les flux de transactions courantes (nets) de chacune des géographies en fonction de la nature (publique ou non) de ces flux.

En Nouvelle-Calédonie, les exportations de nickel sont insuffisantes pour limiter le déficit commercial ; en outre, les besoins en équipements, en services aux entreprises et en services de construction suscités par l'industrie du nickel contribuent à creuser le déficit courant. Au total, les versements publics nets compensent un tiers du déficit des transactions courantes hors versements publics.



Graphique 11 : Comptes de transactions courantes et versements publics nets en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française



De même, si la spécialisation dans le secteur touristique permet à l'archipel polynésien de dégager des excédents récurrents du solde des services, elle ne lui permet pas, seule, d'assurer l'équilibre de son compte courant. Hors versements publics, celui-ci est en effet structurellement déficitaire en raison du poids des importations de biens (environ 60 % des dépenses de transactions courantes). Ce sont donc essentiellement les transferts publics et les revenus des fonctionnaires qui permettent à la Polynésie française de présenter une capacité de financement extérieur positive.

5- Une dépendance aux transferts publics à analyser dans son contexte institutionnel

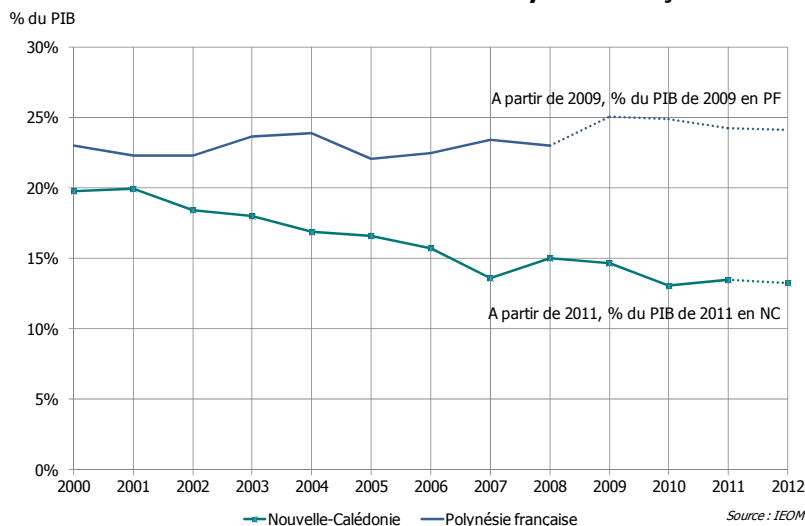
Comme précisé dans l'encadré 8, l'importance des transferts publics ne s'appréhende pas seulement par les flux financiers inscrits dans la rubrique des « transferts courants » des administrations publiques, mais par l'ensemble des flux considérés comme « publics » à l'instar des salaires des fonctionnaires (revenus) ou des dépenses de fonctionnement des forces armées (comptabilisées comme des achats de services au bénéfice des territoires).

Par ailleurs, il est rappelé que même si la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont des collectivités d'outre-mer disposant de compétences particulièrement étendues, les affaires dites régaliennes (défense, affaires étrangères, monnaie, justice, sécurité intérieure, etc.) demeurent sous la responsabilité de l'État français ; il est donc logique que la balance des paiements soit alimentée par les revenus des fonctionnaires versés par l'État français (salaires et frais de fonctionnement des militaires et de la fonction publique d'État). Par ailleurs, étant donné le statut juridique particulier de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, la plupart des fonctionnaires dépendent de la Sécurité sociale métropolitaine. C'est pourquoi de nombreux transferts entrants et sortants au titre des versements des pensions ou



encore des prélèvements sociaux sont enregistrés entre les deux collectivités et la métropole. L'organisation administrative explique ainsi l'importance des flux transfrontières « publics ». Ceux-ci exercent *de facto* un rôle d'amortisseur et compensent totalement (Polynésie française) ou partiellement (Nouvelle-Calédonie) le déficit des autres rubriques.

Graphique 12 : Les versements publics nets en points de PIB de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française



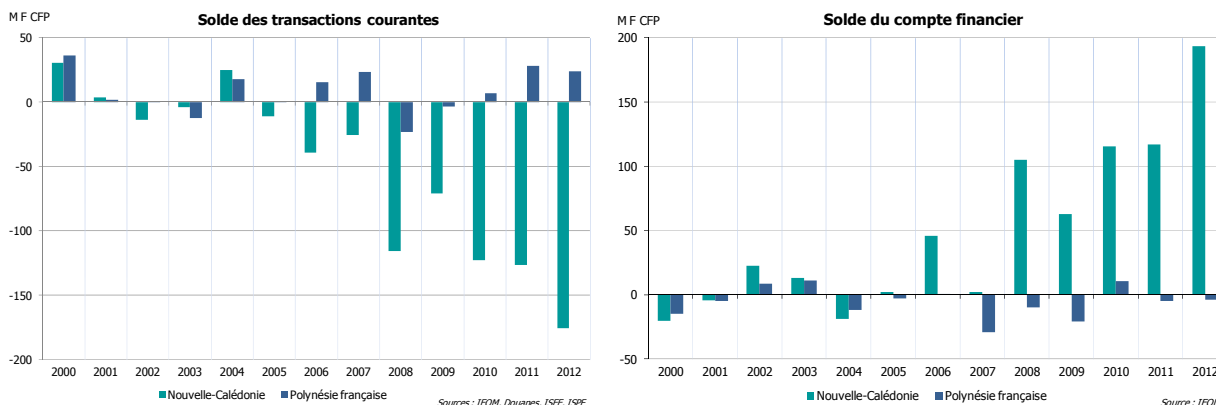
Le ratio versements publics / PIB est un indicateur qui figure dans les rapports annuels de la balance des paiements des deux collectivités. Il est à noter que cet indicateur est à suivre avec prudence et en tendance plutôt qu'en niveau, ne serait-ce que pour des raisons méthodologiques :

- d'une part, parce que le calcul du PIB sur la fin de période ne suit pas le même calendrier d'actualisation ;
- d'autre part, parce que des différences d'organisation administrative peuvent expliquer des écarts structurels de niveau (par exemple les circuits de paiements des cotisations et des prestations sociales diffèrent selon la collectivité).

6- Une asymétrie des flux financiers qui reflète celle des soldes courants

Le compte financier de la balance des paiements recouvre toute la gamme des actifs ou passifs financiers qui font l'objet d'un échange transfrontière : échanges de titres (actions ou instruments de dettes et, le cas échéant, produits dérivés) mais aussi opérations de dépôts et de prêts-emprunts transfrontières.

Graphique 13 : Transactions courantes et compte financier en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

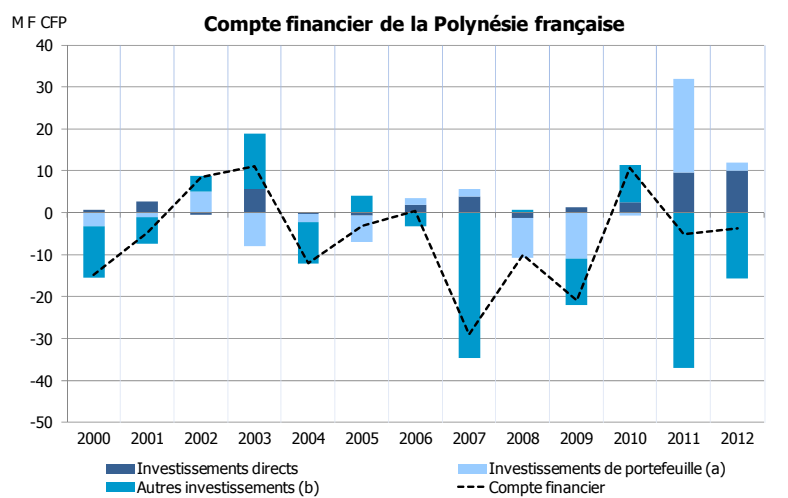
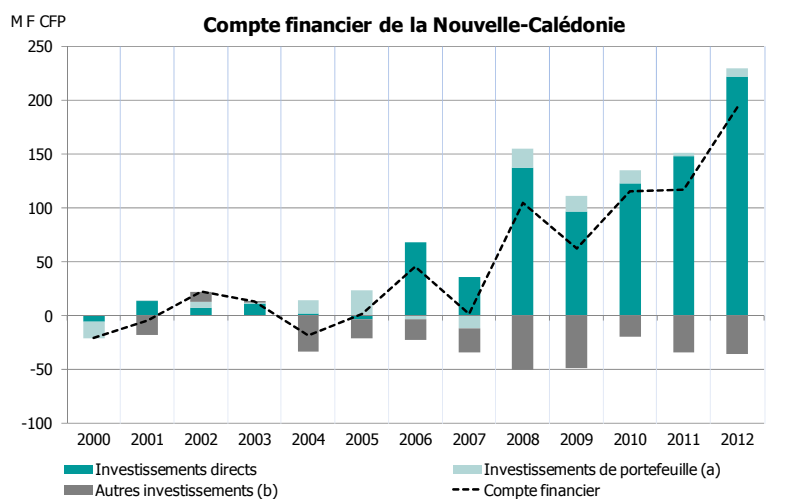


Les configurations des deux balances des paiements sont radicalement différentes à compter de la deuxième moitié de la période, avec des entrées nettes de capitaux très élevées en Nouvelle-Calédonie et des flux financiers nets de faible ampleur en Polynésie. L'asymétrie des soldes de transactions courantes se retrouve dans celle des soldes des comptes financiers des deux géographies.



En analysant ses composantes, le compte financier fournit aussi des indications sur le degré d'intégration financière d'un pays au sein d'une zone et dans le monde, qu'il s'agisse des investissements transfrontières dits de portefeuille, des investissements directs ou des autres opérations (prêts - emprunts). On observe à cet égard deux points communs (la faiblesse des investissements de portefeuille d'une part, le niveau limité du solde des autres investissements de l'autre), mais surtout une très grosse différence de niveau des entrées nettes d'investissements directs dans les deux territoires.

Graphique 14 : Comptes financiers de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française



6-1 Peu d'investissements de portefeuille

Les économies de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ne dépendent pas des marchés financiers internationaux, puisque ces territoires n'émettent pas de titres : la ligne « investissements de portefeuille-engagements » est à zéro, puisqu'il n'y a pas eu sur la période d'émission de lignes de titres achetés sur le marché international. La rubrique se limite donc aux « avoirs » (« investissements de portefeuille – créances »), qui correspond aux achats/ventes par les agents économiques polynésiens ou calédoniens de titres émis par des agents non résidents.

6-2 Des flux d'investissements directs étrangers entrants très élevés en Nouvelle-Calédonie

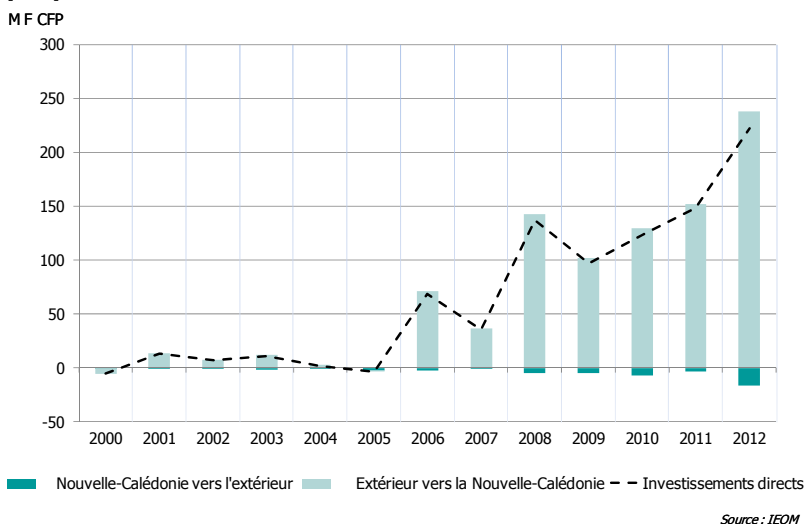
Cette rubrique de la balance des paiements rend compte de l'insertion des entreprises dans l'économie mondiale ou, à l'inverse, de la place attribuée au territoire dans les stratégies des firmes étrangères.



Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française 2000-2012 Principaux enseignements

Les deux économies ne sont pas dans la même situation, la Nouvelle-Calédonie bénéficiant sur la période couverte d'investissements directs « entrants » très importants, liés aux projets métallurgiques conduits dans le cadre d'un partenariat international (cf. Encadré 7). Les flux d'investissements directs entrants prennent essentiellement la forme de prêts de trésorerie entre affiliés (versements de fonds par la maison mère).

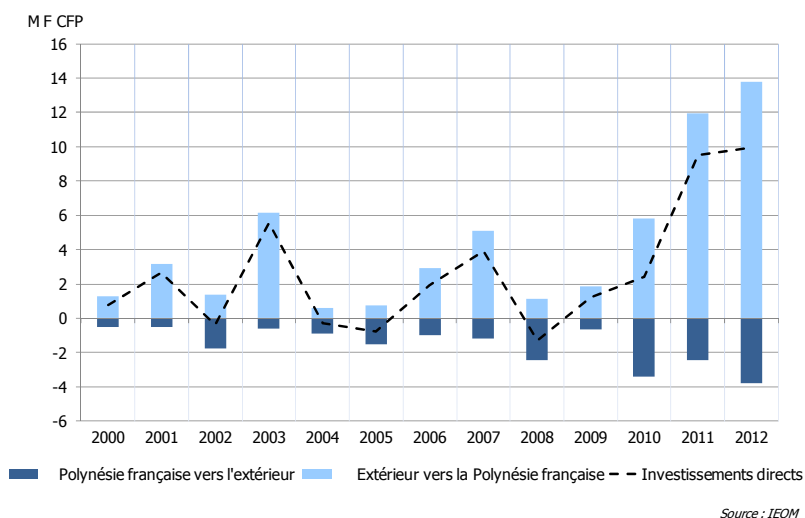
Graphique 14 : Les flux d'investissements directs en Nouvelle-Calédonie



6-3 Des flux nets d'investissements directs d'ampleur limitée en Polynésie française

Dans le cas de la Polynésie française, le niveau des flux nets d'investissements directs est limité. Le tourisme étant le principal moteur de l'économie polynésienne, les investissements directs dans le territoire sont notamment enregistrés dans le domaine de l'hôtellerie ou concernent des investissements immobiliers.

Graphique 16 : Les flux d'investissements directs en Polynésie française



Les investissements nets entrants résultent principalement d'apports intra-groupes de sociétés mères françaises vers leurs filiales en Polynésie française essentiellement dans le secteur de l'hôtellerie. Les investissements immobiliers nets étrangers augmentent en fin de période en lien avec le rachat du Club Med Bora Bora par un investisseur australien. Les investissements nets sortants résultent essentiellement des achats immobiliers des polynésiens à l'étranger (en 2012, France 34 % ; États-Unis 31 % ; Nouvelle-Zélande 17 %).



III – ÉCLAIRAGES COMPLÉMENTAIRES APPORTÉS PAR LES BALANCES DES PAIEMENTS

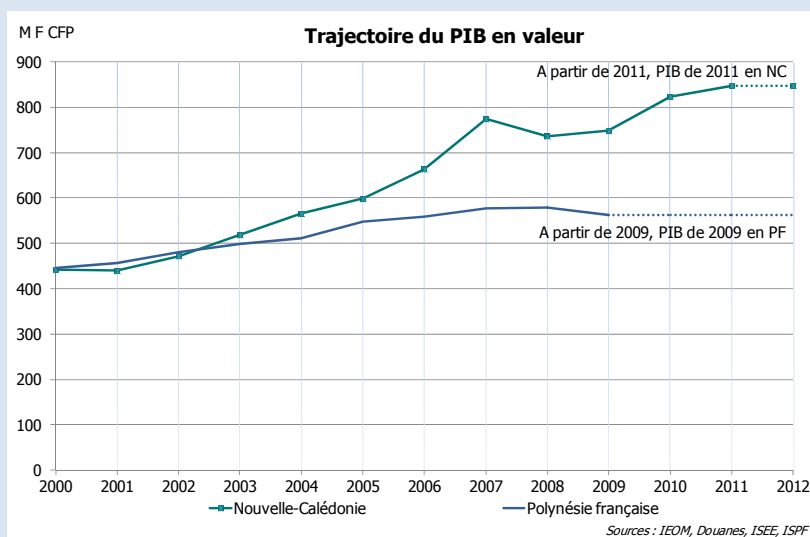
Ces éclairages sont permis à travers le suivi d'indicateurs directement dérivés de la balance des paiements, et rapportant, pour la plupart d'entre eux certains soldes au PIB de chaque géographie. Un pré-requis pour leur interprétation est donc de prendre en compte le fait que les dernières données disponibles sur le PIB portent sur l'année 2011 pour la Nouvelle-Calédonie et l'année 2009 pour la Polynésie française.

Encadré 9

Des dynamiques différentes sur la période

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française présentent de nombreux traits communs : économies de petite taille mais avec un niveau de vie élevé, éloignées de leurs principaux partenaires commerciaux avec un degré d'ouverture faible et une ultra-spécialisation dans un ou deux produits. Appartenant à la même zone monétaire, les deux collectivités ont une politique monétaire commune et présentent des niveaux de prix élevés et une dépendance forte aux transferts courants extérieurs.

Pourtant, les deux économies diffèrent par leur géographie et leur dotation en matières premières : la Polynésie française s'étend sur un territoire aussi vaste que celui de l'Europe et la Nouvelle-Calédonie est la deuxième réserve mondiale de nickel. Aussi, ces deux économies qui présentaient au terme des années 1990 des dynamiques de croissance similaires ont vu leur tendance diverger au cours de la dernière décennie. Les principaux moteurs de croissance n'ont pas fonctionné de concert. Alors que la croissance calédonienne était tirée par la consommation, les investissements et les exportations, le principal moteur de la croissance polynésienne a été la consommation, finalement impactée par la crise depuis 2004.



Nouvelle-Calédonie : une dynamique de croissance favorisée par la hausse du cours du nickel

Le secteur du nickel a été l'un des moteurs de la croissance de l'économie calédonienne sur la dernière décennie. La Nouvelle-Calédonie a bénéficié de la construction de deux usines métallurgiques, ainsi que d'autres projets d'envergure (cf. Encadré 7). Parallèlement, ses exportations ont été favorisées par l'évolution des cours du nickel. Ces investissements conséquents, ainsi que la vigueur de la consommation des ménages, ont engendré une dynamique de croissance soutenue.

Polynésie française : un modèle de croissance en crise

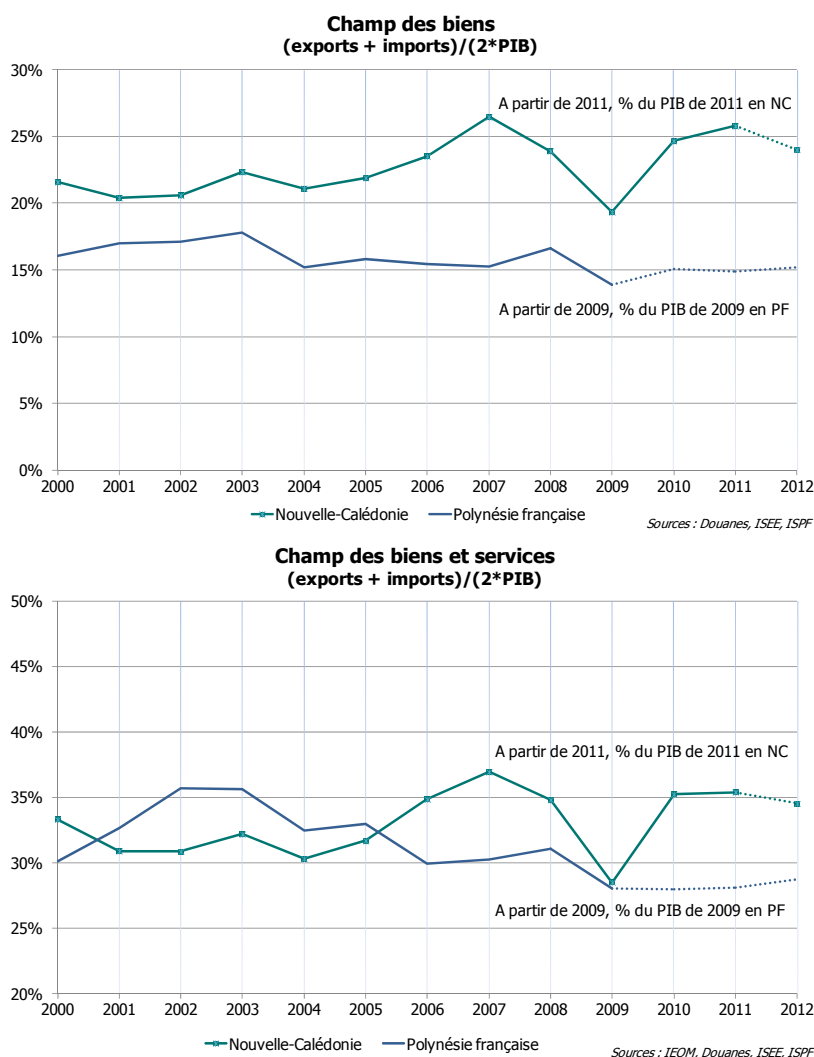
Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a constitué pendant une longue période un élément essentiel de l'activité économique polynésienne, dont il fut directement ou indirectement le moteur le plus important. Mais le modèle de croissance polynésien, post CEP – lancé en 1993 avec le Pacte de progrès entre l'État et l'ensemble des autorités polynésiennes – est en crise. La décennie 2000 a ainsi vu l'échec de la mutation d'une économie basée sur l'atome vers une économie plus ouverte dont la croissance serait tirée par la demande extérieure. A cette crise de modèle de croissance est venue s'agréger une crise marquée par une instabilité politique et institutionnelle chronique engendrant un problème de gouvernance et un déficit de confiance des agents économiques, et ce, malgré l'engagement de l'État le 4 octobre 2002 à maintenir de manière permanente le niveau des flux financiers qui résultaient de l'activité du CEP.



1- Un indicateur d'ouverture au commerce extérieur de biens et services

Le montant des échanges extérieurs de biens et services rapporté au produit intérieur brut est un indicateur d'ouverture, permettant également d'évaluer la vulnérabilité d'un pays en cas de ralentissement de la demande externe.

Graphique 17 : Taux d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française entre 2000 et 2012



1-1 Des taux d'ouverture particulièrement faibles comparativement aux autres PEID du Pacifique

En vertu de leur statut de Pays et Territoire d'outre-mer (PTOM), la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française n'ont pas vocation à court terme à intégrer un Accord de partenariat économique (qui concerne uniquement les pays ACP¹). Aussi, la protection douanière des deux géographies vis-à-vis de leurs « voisins » (les petites économies insulaires proches) reste significative. La Nouvelle-Calédonie et, dans une moindre mesure, la Polynésie française affichent une politique commerciale relativement protectionniste caractérisée à la fois par des tarifs douaniers conséquents et par des restrictions quantitatives aux importations².

¹ L'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) entretiennent des relations privilégiées qui remontent aux origines de l'Union. Ces relations de nature politique, économique et sociale relèvent principalement de la coopération au développement. Succédant aux conventions antérieures (Yaoundé, Lomé), l'accord de Cotonou, signé en 2000, offre le cadre général actuel des relations entre l'Union et les 79 pays ACP. Celui-ci est également renforcé par des volets régionaux et nationaux, et complété par un volet financier, principalement représenté par le Fonds européen de développement (FED).

² Cf. Annexe 1 de la Note de l'Institut d'émission parue en janvier 2011, « Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité », Stéphanie Pamies-Summer et David Chetboun ; voir http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ieom_echanges_regionaux_01.2011.pdf.



La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont des économies relativement peu ouvertes en termes d'échanges de biens et de services, comparées aux autres PEID de la zone. En termes d'échanges de biens, le taux d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie s'établit autour de 23 %, en moyenne sur la période, et celui de la Polynésie française autour de 16 % alors qu'il ressort à 35 % dans les autres PEID du Pacifique (hors Wallis-et-Futuna où il atteint 14 %). Cette situation s'explique par la moindre propension à importer de la Nouvelle-Calédonie comparativement aux autres PEID de la zone et une propension à exporter particulièrement faible de la Polynésie française. En revanche, la propension à exporter de la Nouvelle-Calédonie est comparable à celle des autres PEID sur le champ des biens¹.

Sur le champ des services, le degré d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française est également inférieur à celui des autres PEID de la zone mais, en revanche, la Nouvelle-Calédonie est caractérisée par une moindre propension à exporter des services.

1-2 Des taux d'ouverture qui reflètent la spécialisation des deux géographies

Lorsque l'on analyse les taux d'ouverture calculés, la Nouvelle-Calédonie apparaît plus exposée au commerce extérieur que la Polynésie française, que ce soit sur le champ des biens seul que sur le champ des biens et services (notamment depuis 2006).

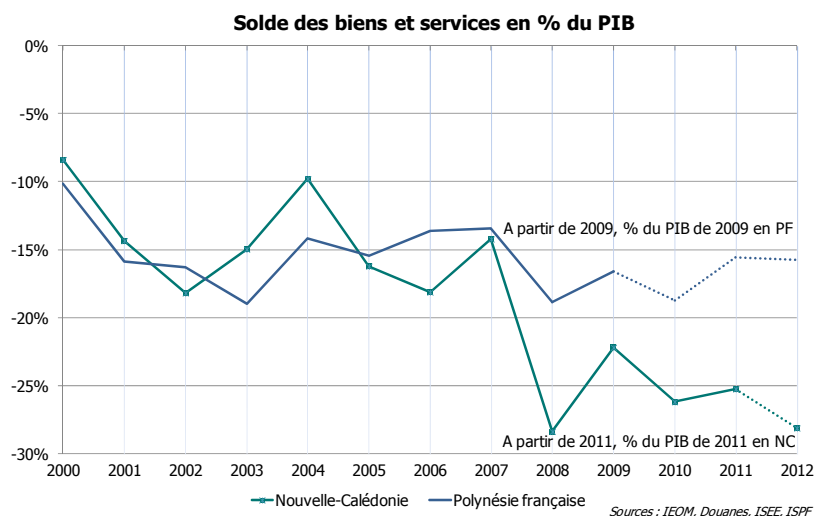
Les deux géographies ont connu un choc en 2009 en lien avec le ralentissement de l'économie mondiale et l'effondrement des cours du nickel². La Nouvelle-Calédonie a vu ses échanges extérieurs se contracter de l'ordre de 18 % en 2009 sur le champ des biens et de 19 % sur le champ des services. Cette contraction des échanges traduit également un effet prix (prix des carburants côté importations et cours du nickel côté exportations). La contraction des échanges en Polynésie française a été tout aussi marquée sur le champ de biens (-1 9% en 2009) mais le champ des services a été relativement moins affecté (-5 % en 2009).

Par ailleurs, l'écart entre les taux d'ouverture des deux géographies est plus faible sur le champ des biens et services que sur le champ des biens. Il s'est même accru sur la période sous-revue, le taux d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie ayant augmenté de 5 points par rapport à celui de la Polynésie française et ce, sur les deux champs d'analyse.

2- Un indicateur de compétitivité : le solde des biens et services rapporté au PIB

Au total, les échanges de biens et services sont très déficitaires dans les deux géographies, mais la dégradation a été particulièrement forte en Nouvelle-Calédonie à compter de 2007, en ligne avec l'évolution des cours du nickel et la construction des usines métallurgiques. Rapporté au PIB, le solde de ces échanges des biens et services constitue un indicateur de compétitivité, attestant d'une dégradation qu'il convient toutefois de remettre en perspective.

Graphique 18 : Un indicateur de compétitivité de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française



¹ Cf. paragraphe II de la Note de l'Institut d'émission parue en janvier 2011, « Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité », Stéphanie Pamies-Summer et David Chetboun ; voir http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ieom_echanges_regionaux_01.2011.pdf.

² Cf. paragraphe II.1 de cette note.



2-1 Un déficit apparent de compétitivité...

L'indicateur de compétitivité est négatif pour les deux géographies puisque les deux territoires présentent un déficit de leur compte de biens et services. Toutefois, en termes d'évolution, la dégradation est notable sur la deuxième moitié de la période en Nouvelle-Calédonie, tandis qu'en Polynésie française, un certain redressement s'opère en fin de période¹. L'indicateur de compétitivité ainsi calculé met en lumière, d'une part, la spécialisation sur le secteur touristique de la Polynésie française – l'excédent des échanges de services touristiques vient compenser le déficit des biens en Polynésie française – et de l'autre, l'impact des grands projets consommateurs de biens et services transfrontières en Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie française apparaît selon cet indicateur plus « compétitive » mais cette appréciation est à relativiser. En effet, le déficit des échanges de services de la Nouvelle-Calédonie est notamment lié à la dynamique de l'investissement dans le territoire. Il est donc de nature – théoriquement au moins – à céder la place à moyen terme à une nouvelle séquence, caractérisée par des recettes d'exportation accrues et de moindres dépenses de biens et services (notamment pour la construction).

2-2 ... diagnostic à compléter par l'analyse de l'évolution des taux de change effectifs réels...

Le taux de change effectifs réel (TCER) est un indicateur classique de compétitivité-change permettant d'évaluer la compétitivité d'un pays par rapport à ses principaux concurrents sur les marchés internationaux. En effet, les modifications de la compétitivité dépendent des mouvements des taux de change, ainsi que des variations relatives des coûts ou des prix dans le pays étudié et chez ses partenaires commerciaux.

Le TCER calculé ici² correspond au calcul retenu dans le tableau de bord de la Procédure de « déséquilibres macro-économique » (PDM) de l'Union européenne, destiné à détecter les déséquilibres naissants ou persistants dans l'Union. Il tient compte des mouvements des taux de change et de l'évolution des prix à la consommation pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française vis-à-vis de leurs principaux partenaires commerciaux. Il permet de capter les variations de prix persistantes par rapport à leurs principaux partenaires commerciaux et illustre ainsi l'ampleur de l'évolution des prix et de la compétitivité des coûts.

C'est donc son évolution qui importe. Des écarts significatifs par rapport aux niveaux de seuil définis³ par la Commission européenne indiquent que les prix ont augmenté plus vite que la productivité sans compensation par le biais du taux de change nominal. En d'autres termes, une variation positive du TCER indique l'appréciation en termes réels du prix des produits locaux relativement à la concurrence ou encore que le pays a perdu en compétitivité du coût du travail par rapport à ses partenaires commerciaux. *A contrario*, une variation négative du TCER signifie que le pays a gagné en compétitivité par rapport à ses partenaires commerciaux.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont connu des évolutions similaires de leur TCER, en raison de leur appartenance à la même zone monétaire (même monnaie et même hausse contenue des prix) et leurs principaux partenaires commerciaux étant identiques. Bien que ces seuils n'aient pas vocation à s'y appliquer, on peut noter que les variations des TCER des deux géographies sortent nettement de la zone des 5 % mais restent contenues dans la zone des 11 % préconisée par la Commission européenne pour les pays de l'Union européenne hors zone euro. Toutefois, l'analyse des TCER indique une perte de compétitivité des deux géographies entre 2002 et 2009 (variation positive des TCER sur cette période).

¹ Lorsque l'on raisonne avec le dernier PIB connu de la Polynésie française (soit celui de 2009).

² Selon les modalités du tableau de bord de la Procédure de déséquilibres macro-économiques (PDM) de l'Union européenne (UE). La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ne faisant pas partie de l'UE, le TCER n'est pas calculé par la Commission européenne.

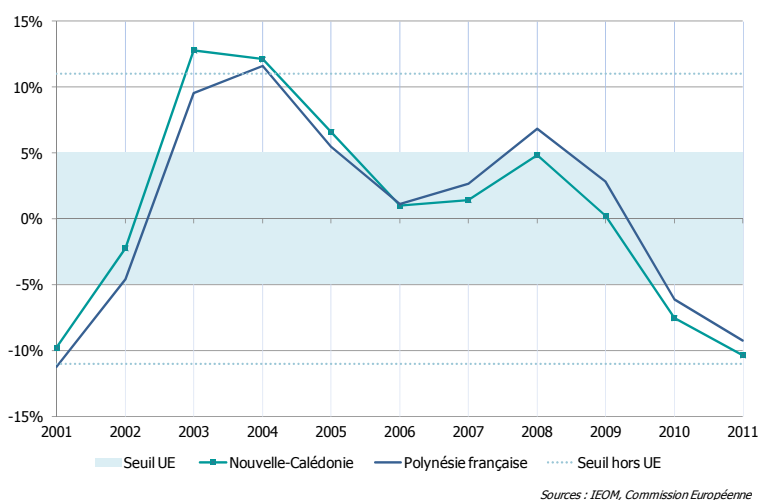
³ Les seuils indicatifs sont :

- pour les pays de la zone euro + ou -5 % ;
- pour les pays de l'UE hors zone euro + ou -11%.

Cette différenciation des seuils en fonction de l'appartenance ou non des pays à la zone euro s'explique par la prise en compte de l'effet de rattrapage des pays hors zone (effet Ballassa-Samuelson) qui se traduit par des gains de productivité et des variations de TCER de plus grande ampleur de pour ceux de la zone euro.



Graphique 19 : Evolution des TCER (variation sur 3 ans)



2-3 ... le cas du nickel en Nouvelle-Calédonie

L'évolution de la part de marché des exportations de biens et services d'un pays dans les exportations mondiales est un autre indicateur de compétitivité. La part de marché d'un pays dans les exportations mondiales ou encore « part de marché à l'exportation » est définie par la valeur des exportations de biens et services d'un pays par rapport à la valeur du total des exportations mondiales.

Toutefois, si l'économie étudiée est mono-exportatrice, un indicateur calculé uniquement sur le marché du bien exporté (et non plus sur l'ensemble des biens et services exportés dans le monde) est préférable pour l'analyse de l'évolution de ses parts de marché. C'est le concept de la demande mondiale adressée à un pays sur un secteur donné. Afin de définir si une économie est mono-exportatrice ou non, on considère ses exportations en volume.

Tableau 6 : Ventilation par produit des exportations en volume de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	En %
Minerai de nickel	94,96	94,65	93,68	93,62	94,82	93,61	93,71	95,36	93,87	94,64	95,42	89,26	94,81	
Ferro-nickels	3,56	3,96	4,86	4,70	3,76	4,71	5,17	3,89	4,72	4,03	3,70	3,35	3,83	
Mattes	0,42	0,47	0,44	0,43	0,44	0,49	0,55	0,47	0,60	0,56	0,43	0,40	0,41	
NHC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,95	0,40	
NIO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	
CoCO3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits de la mer	0,06	0,07	0,08	0,07	0,07	0,09	0,08	0,05	0,07	0,06	0,04	0,04	0,04	
Autres	1,00	0,84	0,93	1,17	0,91	1,10	0,50	0,23	0,74	0,71	0,39	6,01	0,46	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : ISEE

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, on constate que plus de 99% du volume de ses exportations concernent le nickel (cf. tableau ci-avant pour le minerai de nickel, le ferronickel et les mattes). Aussi, l'analyse de la demande mondiale adressée à la Nouvelle-Calédonie dans le secteur du nickel est un indicateur pertinent pour la Nouvelle-Calédonie, mono-exportatrice de nickel.

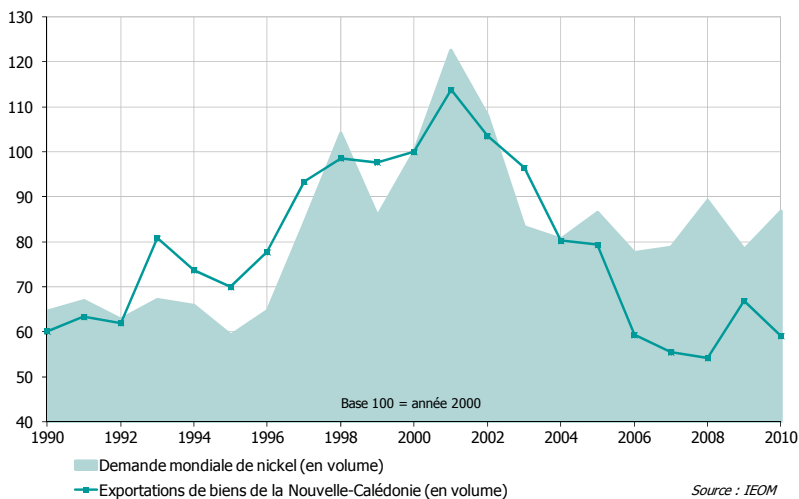
Selon le concept de la demande mondiale adressée à un pays¹, on mesure ce que seraient les exportations de ce pays si celui-ci conservait ses parts de marché constantes sur chacun des pays vers lesquels il exporte. Les gains ou les pertes de parts de marché des entreprises du pays au cours d'une période donnée, peuvent être observés en comparant l'évolution de la demande mondiale adressée à ce pays à celle de ses exportations. Le graphique ci-après met en regard, en volume, la demande mondiale de nickel adressée à la Nouvelle-Calédonie et les exportations de biens de la Nouvelle-

¹ La demande mondiale adressée à la Nouvelle-Calédonie dans le secteur du nickel est calculée de la manière suivante : importations totales de nickel dans le monde, déflatées par le cours du nickel et pondérées par le poids des exportations de nickel de la Nouvelle-Calédonie en 2005 (année de base). L'analyse détaillée de la demande mondiale de nickel adressée à la Nouvelle-Calédonie est effectuée dans la Note de l'Institut d'émission parue en septembre 2012 – « Déterminants des échanges de biens et compétitivité dans une économie exportatrice : le cas de la Nouvelle-Calédonie, Slim DALI ; voir http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_ie_determinants_des_echanges_de_biens_nc.pdf.



Calédonie. Selon cette grille de lecture, l'économie calédonienne gagne des parts de marché quand ses exportations de nickel sont supérieures à la demande mondiale de nickel qui lui est adressée et inversement.

Graphique 20 : Demande mondiale de nickel adressée à la Nouvelle-Calédonie versus les exportations de biens de la Nouvelle-Calédonie

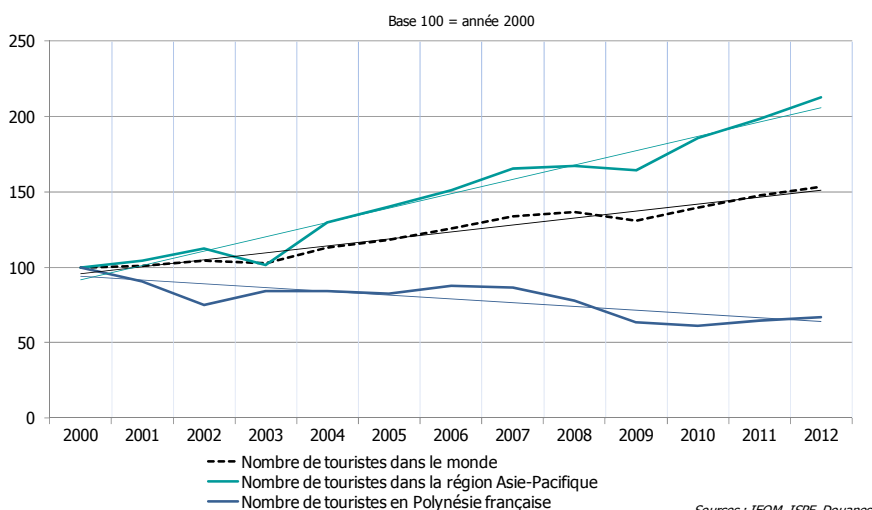


Ainsi, entre 1990 et 2003, le territoire a gagné des parts de marché dans le secteur mondial du nickel mais depuis 2004, le territoire n'arrive plus à suivre l'évolution de la demande mondiale de nickel qui lui est adressée, notamment en raison des retards de mise en œuvre des projets métallurgiques. L'entrée en production de l'usine du Sud, puis celle du massif de Koniambo et les projets de partenariat SMSP-POSCO et SMSP-JINCHUAN¹, devraient renforcer à terme les capacités productives du territoire ainsi que son poids dans le secteur.

2-4 La problématique de l'attractivité de la Polynésie française sur le marché mondial du tourisme

Lorsque l'on analyse la progression du tourisme polynésien relativement au tourisme mondial² sur la période sous-revue, on observe un décrochage, jusqu'en 2009, du nombre d'arrivées touristiques. Depuis 2010, un certain redressement a été constaté, même si la dynamique reste nettement inférieure à celle de l'ensemble de la zone Asie-Pacifique.

Graphique 21 : Indice de la fréquentation touristique en Polynésie française et tendances de moyen terme



Ebranlé par la crise économique, le tourisme mondial avait vécu en 2009 « sa pire année depuis 60 ans » selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), avec une chute de 3,8 % des arrivées de touristes. La Polynésie française

¹ Cf. Rapport annuel de la Nouvelle-Calédonie, édition 2012, http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ra2012_nouvelle-caledonie.pdf.

² Cf. Bilan du tourisme 2012 de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF) ; voir http://ispf.pf/docs/default-source/publi-pf-bilans-et-etudes/PF_bilan_02_2013_tourisme.pdf?sfvrsn=0



avait été d'ailleurs affectée et a connu deux années de baisse consécutives. L'activité touristique mondiale a rebondi de 6,6 % en 2010 puis a progressé de 5 % en 2011 et de 4 % en 2012, franchissant alors le cap du milliard de visiteurs. La Polynésie française a profité de cette hausse d'activité mondiale et malgré les baisses observées en 2009 et 2010 a connu une hausse de sa fréquentation en 2011 et 2012, puis une légère baisse en 2013.

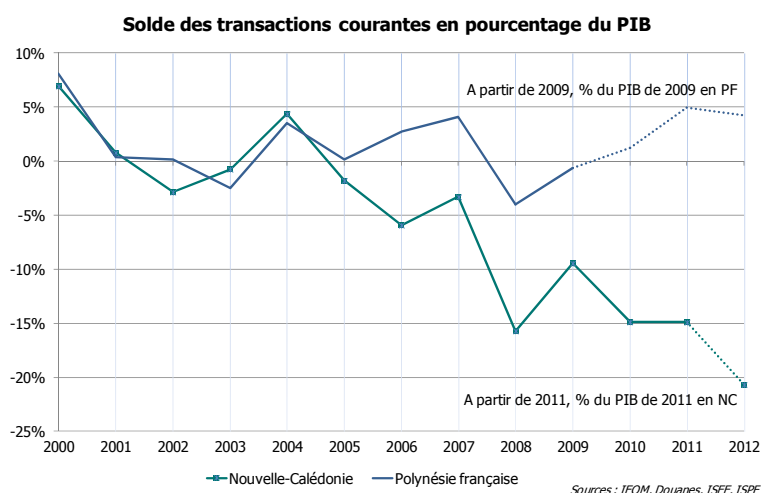
3- Un indicateur de déséquilibre épargne-investissement : le solde des transactions courantes rapporté au PIB

Le solde des transactions courantes traduit la valeur nette de l'ensemble des échanges non financiers entre un pays et l'extérieur. Il permet de faire le lien entre l'épargne et l'investissement des agents économiques résidents ; rapporté au PIB, il fait partie des indicateurs de déséquilibres d'une économie¹.

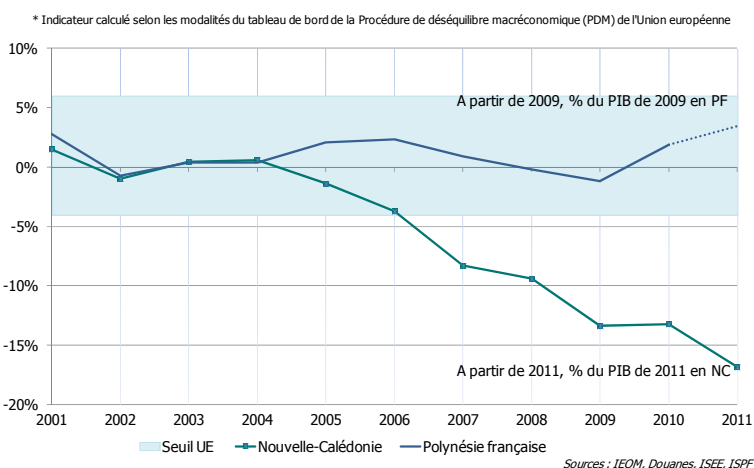
Par rapport à l'indicateur de compétitivité commenté *supra* et qui ne prend en compte que les échanges extérieurs de biens et services, l'indicateur de déséquilibre épargne-investissement prend également en compte les soldes des échanges de revenus et de transferts courants (cf. Encadré 10), tous deux excédentaires en raison du niveau des transferts publics dans le cas des deux géographies.

L'indicateur de déséquilibre épargne-investissement reflète la dégradation tendancielle du solde des transactions courantes de la Nouvelle-Calédonie, les excédents des revenus (nets des revenus extérieurs reçus et versés) et des transferts courants ne compensant pas le déficit des biens et services. A l'inverse, cet indicateur est positif dans le cas polynésien en lien avec l'excédent du compte de transactions courantes de la collectivité.

Graphique 22 : Deux indicateurs de déséquilibre pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française



Moyenne sur 3 ans du solde des transactions courantes en pourcentage du PIB



¹ Exemple du tableau de bord de la Procédure de déséquilibres macro-économique (PDM) de l'Union européenne : la « PDM » fait partie du paquet législatif – « six-pack » – sur la gouvernance économique adopté par le Parlement européen et le Conseil en novembre 2011.



Les transferts publics en provenance de l'État français ont permis de réduire les déficits structurels de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur¹. Ces transferts ont néanmoins été insuffisants pour absorber le double-choc constitué d'une part par la chute des cours de nickel, d'autre part la forte progression des importations de biens et services liés aux grands projets dans le secteur du nickel en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, la montée en charge des deux nouvelles usines de nickel et le ralentissement du rythme de croissance de la Nouvelle-Calédonie sont susceptibles de modifier cette tendance. Par ailleurs, l'indicateur plus flatteur de la Polynésie française est également le reflet de l'atonie de la demande intérieure et de la faiblesse de la croissance de son économie.

Encadré 10

Solde des transactions courantes et déséquilibre épargne-investissement d'une économie

Le solde des transactions courantes de la balance des paiements représente le déséquilibre épargne-investissement d'une économie. On peut illustrer cette affirmation en combinant les identités suivantes (agrégats balance des paiements mode BPM5 du FMI) :

$$\text{PIB} + \text{I} = \text{C} + \text{G} + \text{FBCF} + \text{X}$$

$$\text{RNB} = \text{PIB} + \text{Tf_courants}(\text{bdp}) + \text{Revenus}(\text{bdp})$$

Avec :

I = importations de biens et services ;

X = exportations de biens et services ;

C, G, FBFG sont respectivement la consommation privée, la consommation publique, la formation brute de capital fixe (l'investissement auquel on ajoute par commodité la variation de stocks) ;

RNB est le revenu national brut de l'économie ;

Tf_courants(bdp) et Revenus(bdp) sont les rubriques de transferts courants et de revenus de la balance des paiements (en présentation cinquième Manuel, le sixième Manuel introduisant quant à lui les notions de revenus primaires et secondaires, qui ne changent pas le raisonnement).

En combinant (1) et (2), on trouve :

$$\text{RNB} = \text{C} + \text{G} + \text{FBCF} + \text{X} - \text{I} + \text{Tf_courants}(\text{bdp}) + \text{Revenus}(\text{bdp})$$

$$\text{RNB} = \text{C} + \text{G} + \text{FBCF} + \text{SoldeTC}$$

$$\text{Solde TC} = \text{RNB} - \text{C} - \text{G} - \text{FBCF}$$

$$\text{Solde TC} = \text{S} - \text{FBCF}$$

Encadré 11

Balance courante et vulnérabilité

En s'appuyant sur une revue de littérature de 83 articles, Frankel et Saravelos (2010)² soulignent que le solde du compte courant est l'un des indicateurs les plus fréquemment significatif statistiquement pour expliquer la fréquence d'apparition de crise économique (cf. Annexe 2).

Les déséquilibres extérieurs ne sont pas nécessairement inquiétants si les déficits ou excédents sont des réactions naturelles à l'évolution des caractéristiques structurelles sous-jacentes et liés aux ajustements des décisions d'épargne et d'investissement des agents économiques. Par exemple, les pays en phase de rattrapage ont souvent des déficits courants du fait de leurs investissements dans des activités productives qui augmentent les perspectives de revenus futurs. Emprunter auprès de l'étranger leur permet de lisser le profil intertemporel de la consommation. De même, les pays dont la population est vieillissante pourraient juger opportun d'épargner aujourd'hui, donc de développer des excédents de leur compte courant, afin d'éviter une baisse de la consommation dans le futur. En outre, la viabilité d'un déficit du compte courant est fonction de la capacité du pays à attirer des capitaux étrangers et de ses capacités futures de remboursement, en lien avec ses perspectives de croissance. Par conséquent, les déficits de la balance courante peuvent être durables tant qu'il existe des prêteurs souhaitant continuer de prêter au pays tandis que de plus petits déficits peuvent devenir insoutenables si la volonté de prêter se retourne.

Le déficit du compte courant peut être un signe d'un déséquilibre excessif, si, par exemple, le volume de l'emprunt est tel qu'il conduit à une situation insoutenable de la dette extérieure. À son tour, un excédent élevé du compte courant peut être considéré comme inquiétant quand il reflète les faiblesses de la demande intérieure. Les déséquilibres extérieurs sont souvent le reflet d'autres types de déséquilibres, comme une expansion excessive du crédit dans certains pays qui conduit à des augmentations rapides des prix des actifs qui contribuent eux même à d'importants déséquilibres extérieurs.

¹ Cf. paragraphe II.4 de cette note.

² FRANKEL J. and G. SARAVELOS, 2010, "Are Leading Indicators of financial crises useful for assessing country vulnerability? Evidence from the 2008-09 Global Financial Crisis", p7. *NEBER working papers 16047*.



IV – UNE BALANCE DES PAIEMENTS POUR LA ZONE FRANC PACIFIQUE ?

1- La zone franc Pacifique : une union monétaire

La sixième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI explore le concept d'union monétaire au regard de la balance des paiements. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna relèvent toutes trois de la même banque centrale (IEOM), habilitée à émettre le franc Pacifique (XPF)¹ – rattaché à l'euro par un taux de change fixe depuis l'arrêté du 31 décembre 1998² – et à conduire une politique monétaire unique pour les trois collectivités. Ces trois collectivités forment donc, au sens du FMI, une union monétaire.

Encadré 12

Le concept d'union monétaire fait l'objet d'un développement spécifique dans le sixième Manuel de la Balance des paiements et de la position extérieure du FMI (BPM6)

Le sixième Manuel du FMI consacre un chapitre au concept d'union monétaire et à ses conséquences en termes de balance des paiements et de position extérieure. L'ajout de ce chapitre a été évidemment rendu nécessaire par l'introduction de la monnaie unique en Europe.

Le FMI définit une union monétaire comme une union à laquelle appartiennent deux ou plusieurs économies et disposant d'un organe de décision (le plus souvent la banque centrale de l'union), habilitée à conduire une politique monétaire « unique » pour la zone et à émettre cette monnaie « unique ». Le FMI décrit ensuite deux modèles d'union monétaire, l'un centralisé (une organisation « internationale » exerce le rôle de banque centrale pour la zone, le relais local n'étant pas une banque centrale mais une représentation de la banque centrale de la zone) et l'autre décentralisé, à l'image de l'union monétaire en Europe.

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, on se rapproche (sans cependant répondre à tous ces critères) du modèle centralisé, l'IEOM étant la banque centrale de la zone. Le territoire de l'union est formé des économies appartenant à l'union, ainsi que de l'organisation internationale exerçant le rôle de banque centrale de la zone.

Cette union monétaire est atypique car les trois collectivités échangent peu entre elles. Par souci de simplification, la balance des paiements de l'Union monétaire « franc Pacifique » est ici élaborée en additionnant les deux balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Etant donné les montants en jeu, les échanges extérieurs de Wallis-et-Futuna ne sont pas pris en compte.

2- La balance des paiements de la zone franc Pacifique

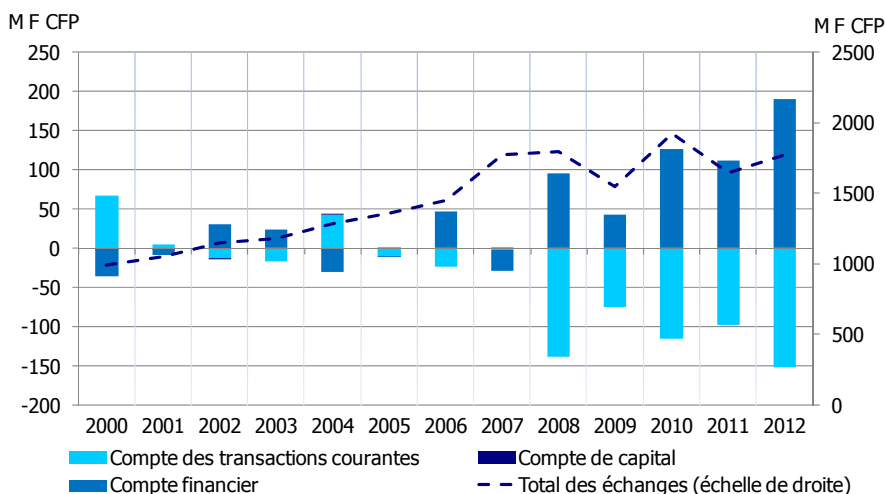
Une première observation concerne l'intensité des échanges enregistrés : la croissance tendancielle des échanges extérieurs de la zone est liée au développement des projets industriels de la Nouvelle-Calédonie. Cette croissance s'accompagne d'un fléchissement en 2009 et 2011, en phase avec la conjoncture mondiale et à la baisse des cours du nickel.

¹ Principe fixé dans la partie législative du code monétaire et financier et niveau fixé dans sa partie réglementaire.

² Le franc Pacifique est rattaché au franc par un taux fixe depuis 1946.



Graphique 23 : Balance des paiements de la zone franc Pacifique



Sources : IEOM, ISEE, ISPF, Douanes

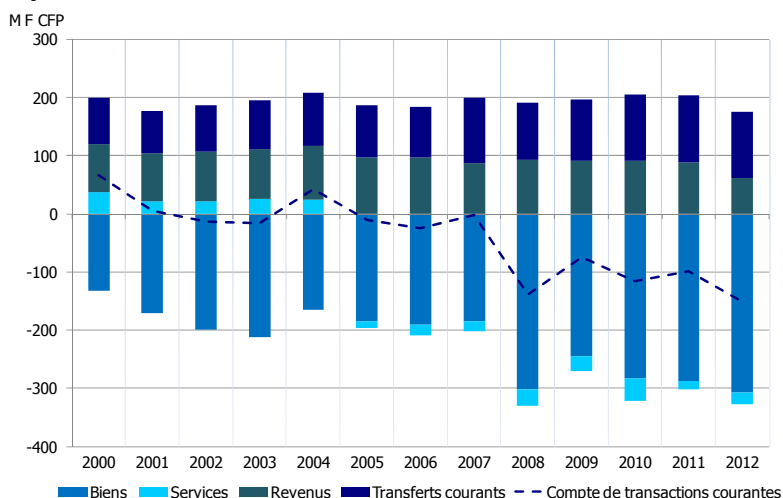
S'agissant des soldes de nature à expliquer le besoin de financement de la zone depuis 2008, l'évolution de la balance des paiements de la zone franc Pacifique depuis les années 2000 peut être résumée comme suit :

- 2000-2007 : le solde des transactions courante évolue relativement peu ;
- 2007-2012 : le besoin de financement extérieur croit fortement et les entrées nettes d'investissements directs le compensent.

2-1 Creusement du déficit courant de la zone franc Pacifique depuis 2008

Alors que le déficit des biens se creuse, les revenus et transferts restent stables avec un « décrochage » du solde des services en 2004. Depuis, le solde des services demeure déficitaire, en lien avec l'accroissement des besoins en services des entreprises de la Nouvelle-Calédonie dans le secteur du nickel. Les entrées nettes d'investissements directs en sont la contrepartie.

Graphique 24 : Solde des transactions courantes de la zone franc Pacifique



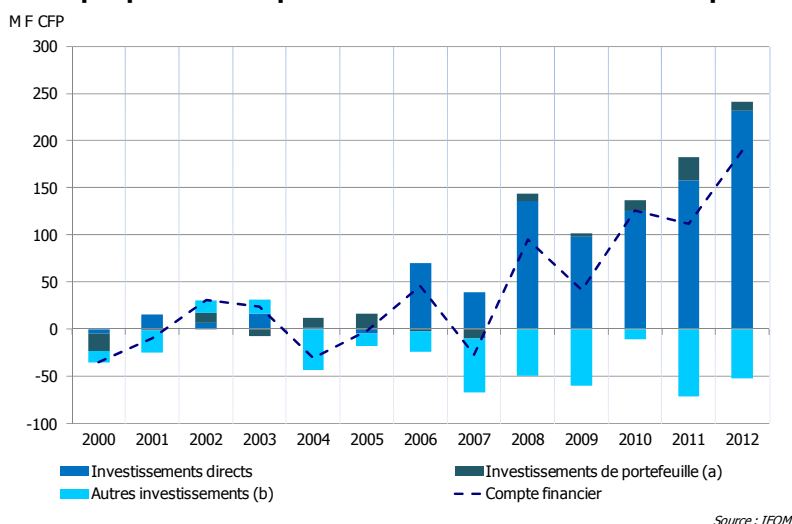
Sources : IEOM, ISEE, ISPF, Douanes



2-2 Entrées de capitaux dans la zone liées aux projets dans le secteur du nickel en Nouvelle-Calédonie

Le compte financier de la zone traduit principalement l'importance des flux d'investissements directs entrants en Nouvelle-Calédonie sur la deuxième moitié de la période. Au total, les entrées d'investissements directs dans la zone compensent largement le déficit lié aux autres investissements, qui recouvrent les opérations de l'IEOM, les opérations de prêts et emprunts des ménages, entreprises et administrations publiques ainsi que des banques de la zone.

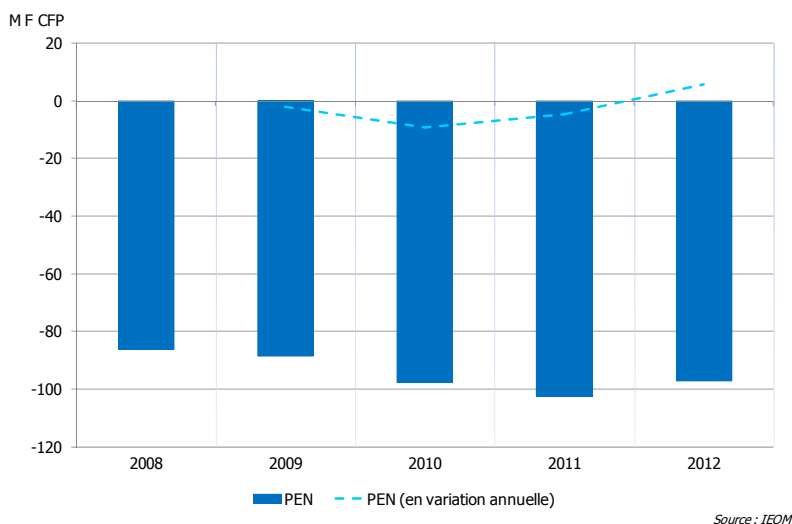
Graphique 25 : Compte financier de la zone franc Pacifique



3- Une position extérieure nette débitrice des établissements de crédit de la zone

Les échanges de liquidités transfrontières des établissements de crédit de la zone sont d'abord retraçés par les statistiques monétaires et bancaires analysées dans les rapports de l'IEOM. L'évolution de la « position extérieure nette » (PEN) montre ainsi le refinancement des établissements au travers de leurs avoirs et engagements hors de la zone d'émission. Comme on le voit ci-après, les établissements de la zone F CFP sont structurellement emprunteurs de liquidités (notamment auprès de leurs maisons mères en métropole).

Graphique 26 : Position extérieure nette du secteur bancaire de la zone franc Pacifique





Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française 2000-2012 Principaux enseignements

Tableau 7 : Position extérieure nette (PEN) au 31 décembre de la zone franc Pacifique

	Montants en milliards de F CFP				
	2008	2009	2010	2011	2012
PEN	-86,3	-88,4	-97,9	-102,5	-97,1
PEN (en variation annuelle)		-2,1	-9,4	-4,7	5,5

Source : IEOM

Tableau 8 : Position extérieure nette au 31 décembre de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

	Montants en milliards de F CFP				
PEN	2008	2009	2010	2011	2012
Nouvelle-Calédonie	-80,4	-72,0	-65,3	-80,3	-71,0
Polynésie française	-5,9	-16,4	-32,6	-22,3	-26,0
PEN (en variation annuelle)	2008	2009	2010	2011	2012
Nouvelle-Calédonie		8,4	6,7	-15,0	9,3
Polynésie française		-10,5	-16,2	10,3	-3,8

Source : IEOM

Le tableau 8 détaille par géographie l'évolution de la position extérieure nette depuis décembre 2008. On voit ainsi que la position débitrice des établissements calédoniens, qui s'inscrivait à -71 milliards de F CFP fin 2012 contre -80 milliards fin 2011, s'est réduite de près de 9 milliards en 2012. Cela signifie que les établissements de crédit présentent des engagements nets hors du territoire, mais que leur niveau s'est réduit sur l'année 2012. En d'autres termes, les établissements de crédit calédoniens sont structurellement emprunteurs avec un exercice 2012 marqué par une diminution de l'encours de leurs emprunts nets. En Polynésie française, les établissements de crédit affichent également une position extérieure débitrice, mais dans une moindre mesure (-26 milliards de CFP à fin 2012, avec un surcroît d'endettement net de près de 4 milliards en 2012).

La rubrique « autres investissements » de la balance des paiements retrace quant à elle les opérations de prêts-emprunts vis-à-vis de l'ensemble des contreparties non résidentes (maisons mères principalement) et vis-à-vis de contreparties non bancaires. Le lien entre la « position extérieure interbancaire » des statistiques monétaires avec les « autres investissements » (prêts-dépôts) du secteur bancaire de la balance des paiements ne peut donc être fait simplement :

- d'abord parce que la balance des paiements enregistre des flux (calculés en l'espèce comme des variations d'encours corrigées des variations de change) ;
- ensuite parce que la balance des paiements retrace les flux transfrontières avec des contreparties bancaires et non bancaires ;
- enfin, en raison des différences de « champ statistique » des établissements retenus et au spectre des actifs recensés (les opérations sur titres pour compte propre sont intégrées dans la « position extérieure » des établissements de crédit, mais ne le sont pas dans les « autres investissements » de la balance des paiements).

On constate donc en balance des paiements des sorties nettes des « autres investissements » de la balance des paiements (-3,4 milliards de F CFP en 2012, cf. le tableau précédent), la différence tenant, comme on l'a indiqué précédemment, à l'évolution vis-à-vis de la clientèle non résidente et à la différence de périmètre entre les deux modes de calculs¹.

A l'échelle de la zone monétaire franc Pacifique, les flux des autres investissements du secteur bancaire s'inscrivent dans un corridor -15 /+ 15 depuis le début de la période.

¹ Les flux bancaires présentés dans les rapports annuels des Balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française diffèrent de la « position extérieure nette » du secteur bancaire présentée dans la partie « Statistiques monétaires » des Rapports annuels de l'IEOM car le périmètre de calcul n'est pas le même : la « position extérieure nette » du secteur bancaire ne prend pas en compte les opérations de l'OPT contrairement aux flux bancaires calculés en balance des paiements.

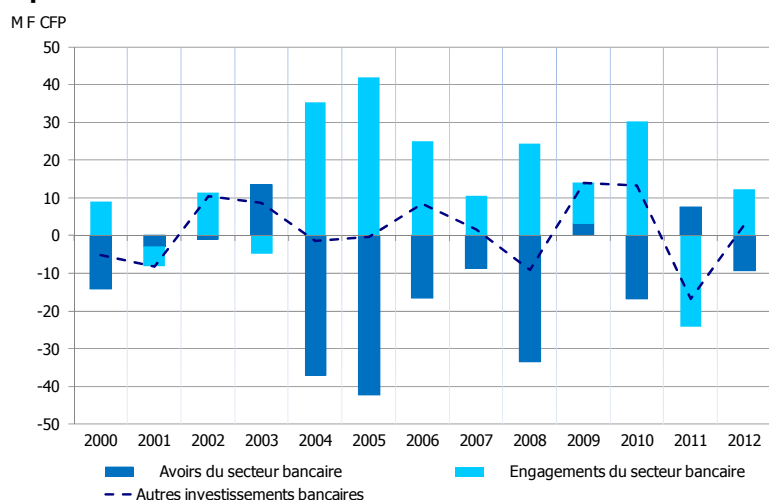


Tableau 9 : Flux des autres investissements du secteur bancaire de la zone franc Pacifique

Montants en milliards de F CFP (en signe "balance des paiements")													
Nouvelle-Calédonie	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autres investissements bancaires	10,7	-2,7	9,4	-4,4	-13,6	-1,6	2,8	16,1	-8,2	-1,6	-5,7	-0,3	-3,4
Avoirs du secteur bancaire	0,6	-1,2	-0,7	-1,6	-31,5	-22,0	0,1	-2,3	-7,5	-5,5	-1,1	-9,1	-31,4
Engagements du secteur bancaire	10,2	-1,4	10,1	-2,8	17,9	20,5	2,7	18,4	-0,7	3,9	-4,6	8,8	28,0
Polynésie française	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autres investissements bancaires	-16,0	-5,5	1,0	13,0	12,0	1,2	5,7	-14,5	-1,0	15,6	18,9	-16,5	6,4
Avoirs du secteur bancaire	-14,7	-1,7	-0,2	15,0	-5,3	-20,3	-16,7	-6,5	-25,9	8,7	-15,8	16,5	22,1
Engagements du secteur bancaire	-1,3	-3,8	1,2	-2,0	17,3	21,5	22,4	-8,0	25,0	6,9	34,8	-33,0	-15,7

Source : IEOM

Graphique 27 : Autres investissements bancaires de la zone franc Pacifique

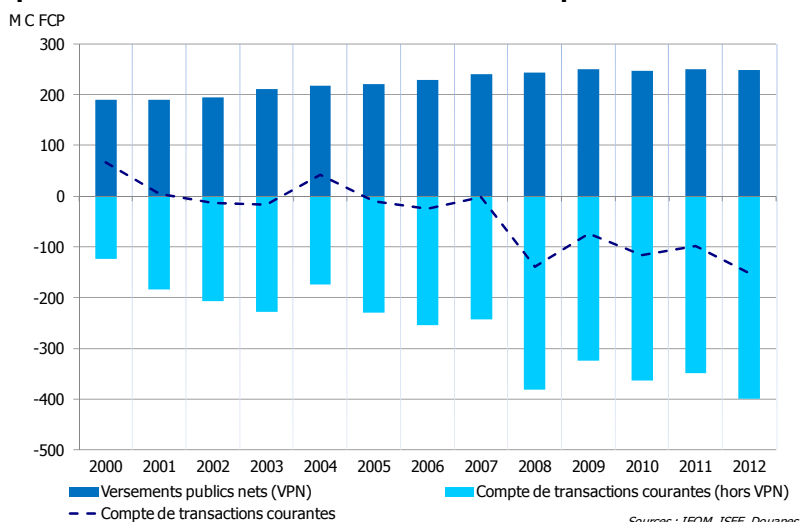


Source : IEOM

4- Une zone structurellement dépendante des transferts publics

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française dépendent financièrement de la République française. Les déficits courants (hors versements publics) de la zone franc Pacifique sont, de fait, financés par les versements publics nets en provenance de l'État métropolitain.

Graphique 28 : Compte de transactions courantes et versements publics nets de la zone franc Pacifique



Sources : IEOM, ISEE, Douanes



Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française 2000-2012 Principaux enseignements

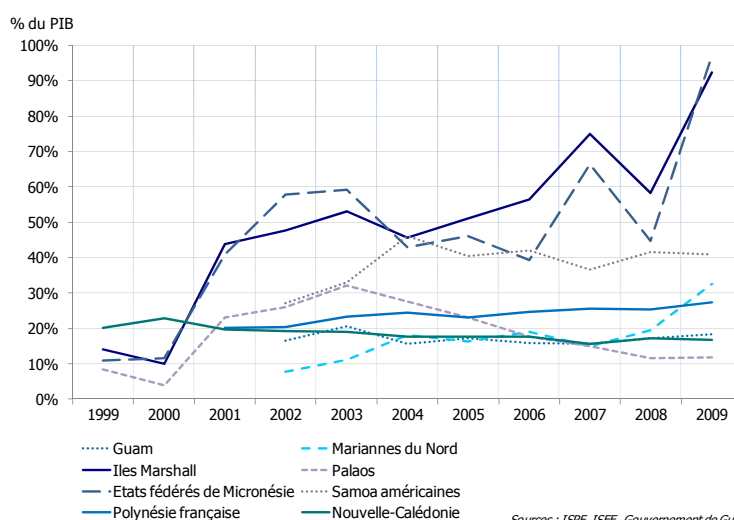
Par ailleurs, lorsque l'on compare le niveau des transferts publics civils¹ de la zone franc Pacifique à celui des petits États insulaires en développement (PEID) américains du Pacifique², qui forment eux-aussi une zone monétaire, on constate que les transferts rapportés au PIB sont inférieurs dans les collectivités françaises à la moyenne observée dans les PEID américains – mais ceci est essentiellement dû au niveau de développement inférieur dans les PEID.

Tableau 10 : Caractéristiques géographiques et économiques des PEID du Pacifique

	Superficie terrestre	Superficie maritime	Population (en 2009)	Densité	PIB en 2009 (milliard de F CFP)	PIB/hab. (F CFP, 2009)	Transferts publics civils en 2009 (milliard de F CFP)
Guam	541	218	158900	346	390	2455160	71
Mariannes du Nord	457	777	55500	138	62	1122023	20
Iles Marshall	181	2131	53616	301	13	242799	12
Palaos	444	629	20500	46	18	856075	2
Etats fédérés de Micronésie	701	2978	103088	159	24	233120	23
Samoa américaines	199	390	62400	331	61	982812	25
Polynésie française	3521	5030	267067	76	560	2097504	155
Nouvelle-Calédonie	18576	1774	249000	13	749	3008899	125

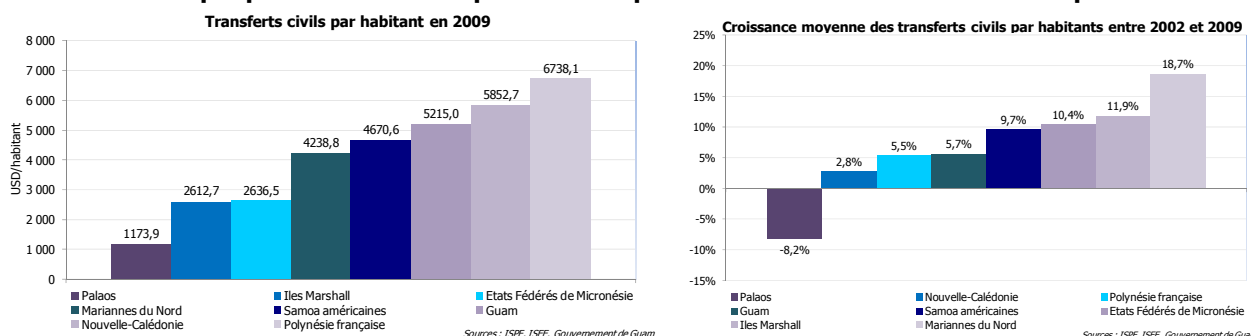
Sources : ISEE, ISPF, Banque mondiale, Gouvernement de Guam

Graphique 29 : Transferts publics civils des PEID du Pacifique en pourcentages du PIB



Sources : ISPF, ISEE, Gouvernement de Guam

Graphique 30 : Transferts publics civils par habitant dans les PEID du Pacifique



Sources : ISPF, ISEE, Gouvernement de Guam

En 2009, le niveau des transferts civils par habitant est néanmoins plus élevé en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Guam que dans les autres PEI américaines. A l'exception des Palaos, les transferts civils par habitant progressent à des rythmes nettement moins soutenus en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Guam que dans les autres territoires américains du Pacifique de 2002 à 2009.

¹ Différente de la notion de « versements publics nets » commentée dans les rapports annuels sur la Balance des paiements puisque, d'une part, les transferts publics civils ne recensent que les flux entrants et, d'autre part, le périmètre du champ est légèrement différent. Par exemple, les transferts financiers publics civils ne comptabilisent pas la défiscalisation des investissements dont ont bénéficié la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française au cours de la période étudiée, et qui a contribué sensiblement au soutien de l'activité notamment en Nouvelle-Calédonie dans le secteur du nickel.

² Les PEID américains du Pacifique présentent un certain nombre de traits communs avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française : l'insularité, la petite taille de leur territoire et de leur population, la culture mélanésienne et polynésienne d'une partie de leur population, leur environnement régional, l'appartenance à une même zone monétaire. Sont concernés par la comparaison : Guam, Samoa américaines, les États fédérés de Micronésie, les Iles Mariannes du Nord, les Iles Marshall, Palaos. La liste des Petits États insulaires en développement (PIED) est donnée en Annexe 2.



CONCLUSION

Pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, l'élaboration d'une balance des paiements n'est pas seulement la réponse à une « obligation statistique » prévue par la loi.

Recensant à la fois les flux réels et financiers, la balance des paiements permet d'évaluer de façon globale l'insertion d'un pays dans son environnement extérieur. Il existe certes, pour certains types de transactions, des indicateurs partiels parfois plus précis et disponibles sous de meilleurs délais, tels que les statistiques de commerce extérieur. Dans le cas des deux COM françaises du Pacifique pour lesquelles est élaborée une balance des paiements, la rubrique « biens » – qui reprend les données du commerce extérieur après quelques retraitements statistiques – montre des niveaux de déficits assez proches dans les deux géographies.

Mais la balance des paiements donne une vision plus complète des relations entre un pays et son environnement, retraçant notamment les échanges extérieurs de services, excédentaires en Polynésie française, mais très nettement déficitaires depuis 2006 en Nouvelle-Calédonie.

Les configurations des deux balances des paiements sont donc différentes, et chacune « raconte » une histoire bien spécifique :

- au cours de la dernière décennie, la Nouvelle-Calédonie a bénéficié de la construction de deux usines métallurgiques, ainsi que d'autres projets d'envergure. Ses exportations ont, certes, été favorisées par le dynamisme du secteur du nickel mais, au total, le déficit des échanges de biens et services généré par la mise en place de ces projets a entraîné celui des transactions courantes, tandis que des entrées de capitaux liées au volet « financement » de ces projets étaient enregistrées ;
- à l'inverse, sur la même période, si la spécialisation dans le secteur touristique permet à l'archipel polynésien de dégager des excédents récurrents du solde des services, elle ne lui permet pas, seule, d'assurer l'équilibre de son compte courant. Ce sont donc les excédents liés aux transferts courants et aux revenus qui permettent à la Polynésie française de présenter une capacité de financement extérieur positive.

Il apparaît indispensable de veiller à favoriser l'exploitation de l'outil « balance des paiements » et la mise en valeur de ses résultats, tout en ayant à l'esprit ses limites dans des territoires où un nombre limité d'acteurs – publics ou privés – jouent un rôle prédominant (exemple du nickel en Nouvelle-Calédonie ou du Trésor public dans les deux géographies). Ajoutons que certains aspects comme l'impact de la défiscalisation ne peuvent pas être précisément retracés par la balance des paiements, même si certaines rubriques (tourisme, investissements directs...) sont potentiellement concernées.

Il convient par ailleurs de rappeler que la balance des paiements ne recense que les flux et ne permet donc pas une analyse bilancielle : c'est la position extérieure globale d'une économie qui retrace les stocks de créances et d'engagements transfrontières, les deux statistiques étant conceptuellement et méthodologiquement liées et présentées ensemble dans les « manuels » statistiques de référence. Or, pour des raisons de disponibilité des données, on n'élabore pas aujourd'hui de position extérieure globale pour les COM du Pacifique. Certains éléments de stocks sont disponibles, à l'instar des prêts et emprunts bancaires transfrontières mais une évaluation réaliste de la « richesse » extérieure nette des territoires supposerait que l'on dispose de données d'enquêtes relatives aux stocks d'investissements directs étrangers valorisés en valeur de marché. Une telle information permettrait de surcroît d'évaluer périodiquement les effets de valorisation, de fiabiliser la balance des paiements et d'affiner le diagnostic macro-prudentiel sur les économies de la zone franc Pacifique.



BIBLIOGRAPHIE

Revue, notes, articles

- Note de l'IEOM, *Déterminants des échanges de biens et compétitivité dans une économie et monoexportatrice : le cas de la Nouvelle-Calédonie*, S. DALI, août 2012.
- Note de l'IEOM, *Échanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité*, S. PAMIES-SUMMER et D. CHETBOUN, Janvier 2011.
- Institut d'émission d'outre-mer, Rapport annuel de la Nouvelle-Calédonie, édition 2012.
- Institut d'émission d'outre-mer, Rapport annuel de la Polynésie française, édition 2012.
- Publication CEROM, *Le nickel*, juin 2002.
- La coopération de l'Union européenne avec les PTOM, *Étude d'impact de l'intégration régionale des PTOM, Rapport final*, J.-M. SALMON, juillet 2007.
- Points forts de la Polynésie française n° 2, *Bilan du Tourisme en 2012, deuxième année de hausse consécutive*, ISPF.
- UNWTO, *Tourism highlights*, édition 2013.
- Bulletin de la Banque de France, n° 86, *L'outre-mer français et l'euro*, N. de SEZE, A. MARCHAND, R. BARDY, 4^e trimestre 2011.
- FRANKEL J. and G. SARAVELLOS, 2010, *"Are Leading Indicators of financial crises useful for assessing country vulnerability? Evidence from the 2008-09 Global Financial Crisis"*, p7. NEBER working papers 16047.

Sites Internet

- Site de la balance des paiements de l'Institut d'émission d'outre-mer : <http://www.ieom.fr/ieom/balance-des-paiements-46/>
- A propos des petits états insulaires en développement : <http://unohrrls.org/about-sids/>



ANNEXES

ANNEXE 1 La France d'outre-mer



1- Le régime juridique de l'outre-mer français

La France d'outre-mer regroupe l'ensemble des territoires sous souveraineté française situés hors du continent européen et listés à l'article 72-3 de la Constitution française.

Le territoire d'outre-mer, abrégé en TOM, est un ancien type de division administrative concernant les territoires de la France d'outre-mer n'ayant pas le statut de département d'outre-mer. A partir de 1998, les TOM n'étaient plus qu'au nombre de trois (Polynésie française, TAAF et Wallis-et-Futuna), ce qui a conduit à la suppression de cette catégorie juridique par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 et son remplacement par celui de collectivité d'outre-mer.

Aussi, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, on distingue quatre régimes juridiques¹ :

- les départements et régions d'outre-mer (DROM) régis par l'article 73 de la Constitution ;
- les collectivités d'outre-mer (COM) régis par l'article 74 de la Constitution ;
- la Nouvelle-Calédonie² régie par les articles 76 et 77 de la Constitution ;
- les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et Clipperton, dotées d'un statut particulier par l'article 72-3 et régies par la loi 55-1052 du 6 août 1955³.

Le terme « outre-mer » désigne donc l'ensemble des zones géographiques de la France hors métropole, DROM, COM, TAAF, Clipperton et Nouvelle-Calédonie incluses.

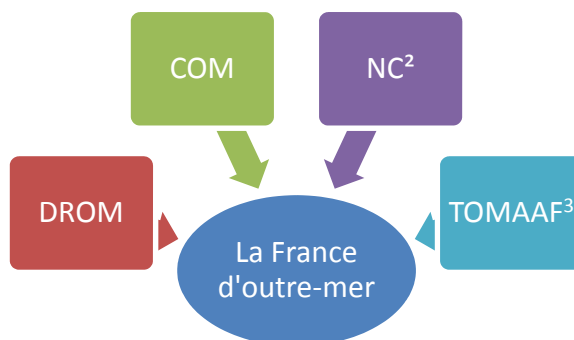
¹ Pour plus de précisions, cf. Bulletin de la Banque de France n° 86, 4^e trimestre 2011, *L'outre-mer français et l'euro*, coécrit par Nicolas de Sèze, Directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM.

² Contrairement aux collectivités précitées, le régime de la Nouvelle-Calédonie n'est pas présenté dans le Titre XII de la Constitution. C'est une collectivité *sui generis* ou encore un Territoire à Souveraineté Partagée (TSP) régi par le Titre XIII de la Constitution.

³ Le statut des TAAF est régi par le principe de la spécialité législative ; celui de Clipperton par le principe de l'identité législative.



Les quatre régimes juridiques de la France d'Outre-mer



DROM	COM	Collectivité <i>sui generis</i>	TOM à autonomie administrative et financière ³
<i>Article 73 de la Constitution</i>	<i>Article 74 de la Constitution</i>	<i>Articles 76 et 77 de la Constitution</i>	<i>Loi n° 55-1052</i>
5 collectivités territoriales	5 collectivités territoriales	1 collectivité <i>sui generis</i> ²	11 îles
<ul style="list-style-type: none"> - la Guadeloupe - la Guyane - la Martinique - La Réunion - Mayotte 	<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Barthélemy - Saint-Martin - Saint-Pierre-et-Miquelon - la Polynésie française - Wallis-et-Futuna 	<ul style="list-style-type: none"> - la Nouvelle-Calédonie 	<ul style="list-style-type: none"> - les TAAF (dont les îles Eparses) - Clipperton

2- Les spécificités des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie

Comparativement aux DROM qui ont le même statut que celui des départements et des régions métropolitaines, les collectivités d'outre-mer disposent de compétences particulièrement étendues. Elles bénéficient notamment de l'autonomie douanière et fiscale ainsi que de systèmes de protection sociale distincts de celui de la métropole (par exemple, l'assurance chômage n'existe pas en Polynésie française).

Par ailleurs, les collectivités d'outre-mer font partie intégrante du territoire de la République française, et des compétences exclusives de l'État français s'y appliquent, notamment en matière de défense, sécurité, de citoyenneté, de nationalité, de Constitution. Pour l'organisation des administrations civiles relevant de la compétence de l'État et l'exécution des lois et décrets nationaux applicables ou des décisions territoriales, l'État est représenté par un préfet (ou haut-commissaire ou administrateur supérieur dans le cas de la Nouvelle-Calédonie et des COM du Pacifique), nommés par le Gouvernement de la République.

Toutefois, contrairement aux DROM, les collectivités d'outre-mer ne font pas partie de l'Union européenne (à l'exception de Saint-Martin). Dans certains domaines, qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'État, ils peuvent devenir eux-mêmes « parties prenantes » à des traités internationaux d'intérêt régional (notamment économiques et gouvernementaux) car ils disposent de la personnalité juridique.



3- L'Outre-mer français en droit européen (pour mémoire)

Les régions ultrapériphériques (RUP) sont des territoires qui font partie intégrante de l'Union européenne – tel que précisé à l'article 299(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) – mais qui se trouve en dehors du « continent » européen. Par conséquent, le droit communautaire leur est pleinement applicable, mais avec des dérogations au cas par cas en fonction de leurs handicaps structurels. Les cinq DROM français font partie des huit régions ultrapériphériques que comporte l'UE (Mayotte a acquis le statut de RUP le 1^{er} janvier 2014).

Les régions ultrapériphériques (RUP) se différencient des autres territoires ultramarins dépendant de pays membres de l'Union européenne. Ceux-ci, appelés pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sont des pays et territoires qui ne sont pas indépendants et qui sont liés à un État membre (soit la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou le Danemark). Ils sont au nombre de 25 pays et territoires (énumérés à l'annexe II du Traité) et sont associés à l'Union européenne selon les dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Aussi, contrairement aux régions ultrapériphériques, ces pays et territoires ne font pas partie de l'Union européenne mais leurs ressortissants sont considérés comme citoyens de l'UE. N'appartenant pas à l'Union, le droit communautaire ne leur est pas applicable, à l'exception du régime d'association basé sur la Partie IV du Traité.

Il est à noter que ni les RUP, ni les PTOM français ne font partie de l'espace Schengen. Néanmoins, des dispenses à l'obligation du visa existent pour certaines nationalités et les étrangers déjà titulaires d'un titre de séjour. Ce sont, à quelques exceptions près, les mêmes nationalités que celles dispensées de visa pour entrer dans l'espace Schengen.

Enfin, bien que les PTOM ne soient pas des pays ACP (pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique) et ne soient pas couverts par l'Accord de Cotonou, les fonds qui leur sont alloués sont également financés par le Fonds européen de développement (FED).



RUP	PTOM
<i>Membres de l'UE</i>	<i>Associés à l'UE</i>
<i>Citoyens UE</i>	<i>Citoyens UE</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les DROM : <ul style="list-style-type: none"> - la Guadeloupe - la Guyane - la Martinique - La Réunion - Mayotte (<i>depuis le 01/01/2014</i>) ▪ Saint-Martin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les COM régis par l'article 74 (hors Saint-Martin) : <ul style="list-style-type: none"> - la Polynésie française - Saint-Barthélemy - Saint-Pierre-et-Miquelon - Wallis-et-Futuna ▪ La Nouvelle-Calédonie



ANNEXE 2

Les Petits États insulaires en développement (PEID)

Les Petits États insulaires en développement (PEID) – ou encore *Small Island Developing States (SIDS)* –, du fait de leurs vulnérabilités spécifiques et de leurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux, ont été reconnus comme un groupe distinct des pays en développement lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en juin 1992. Cette reconnaissance spécifique s'est faite dans le cadre de l'Agenda 21 en lien avec le fait que cet ensemble d'États, devant faire face aux mêmes difficultés (isolement, ressources limitées, sensibilité aux catastrophes naturelles, grande dépendance au commerce international, environnement précaire), ont une croissance et un développement limités par de forts investissements au niveau des communications, de l'énergie, du transport, des infrastructures et de l'administration publique, leur petite taille les privant des avantages générés par les économies d'échelle.

Les Nations unies reconnaissent 38 États membres du comité de négociation des PEID aux Nations unies. D'autres États (19 au total), non membres des Nations unies ou encore non indépendants (ou non autonomes), sont toutefois considérés comme membres associés aux commissions régionales des Nations unies. Ces 56 Petits États insulaires en développement (Bahreïn excepté) appartiennent également à l'*Alliance of Small Islands States* (ou *AOSIS*). Ils sont divisés en 3 régions géographiques.

États membres des Nations unies (38)

Caraïbes	Pacifique	Afrique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale (AIMS)
1 Antigua-et-Barbuda	1 Micronésie	1 Bahreïn*
2 Bahamas	2 Fidji	2 Cap-Vert
3 Barbade	3 Kiribati	3 Comores
4 Belize	4 Iles Marshall	4 Guinée-Bissau
5 Cuba	5 Nauru	5 Maldives
6 Dominique	6 Palaos	6 Maurice
7 République dominicaine	7 Papouasie-Nouvelle-Guinée	7 Sao Tomé-et-Principe
8 Grenade	8 Samoa	8 Seychelles
9 Guyana	9 Iles Salomon	9 Singapour
10 Haïti	10 Timor oriental	
11 Jamaïque	11 Tonga	
12 Saint-Christophe-et-Niévès	12 Tuvalu	
13 Sainte-Lucie	13 Vanuatu	
14 Saint-Vincent-et-les Grenadines		
15 Suriname		
16 Trinidad et Tobago		

États non-membres des Nations unies / États membres associés aux Commissions régionales (19)

Caraïbes	Pacifique	Afrique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale (AIMS)
1 Anguilla	1 Samoa américaines	
2 Aruba	2 Iles Mariannes du Nord	
3 Bermudes	3 Iles Cook	
4 Iles Vierges britanniques	4 Polynésie française	
5 Iles Caïmans	5 Guam	
6 Curaçao	6 Nouvelle-Calédonie	
7 Guadeloupe	7 Niue	
8 Martinique		
9 Montserrat		
10 Porto Rico		
11 Iles Turques-et-Caïques		
12 Iles Vierges des États-Unis		



ANNEXE 3

Méthodologie des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

1- Principes généraux de la balance des paiements

Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'information clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribuent à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du Manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « balance des paiements »).

Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) est confectionnée, dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Les révisions annuelles interviennent sur les trois années précédentes.

Conventions de signe

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires ; un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements.



2- Concepts et définitions clés

Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont **résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont **non-résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

Nouvelle-Calédonie (resp. la Polynésie française) / extérieur

La Nouvelle-Calédonie (resp. la Polynésie française) établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur réparti entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, la principauté de Monaco, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte) et les collectivités territoriales (Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon) ;
- et « l'étranger » auquel sont assimilées le reste du monde ainsi que les collectivités d'outre-mer de la Polynésie française (resp. la Nouvelle-Calédonie) et de Wallis-et-Futuna.

Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires, c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les « autres secteurs » à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

Échéances : long terme / court terme

Pour les besoins de la balance des paiements, le long terme correspond à une échéance à l'origine supérieure à un an ; le court terme à une échéance à l'origine inférieure ou égale à un an.

3- Sources statistiques

Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes¹.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

¹ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.



Agents déclarants et supports de déclarations

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

• Les intermédiaires financiers

Ils comprennent les établissements de crédit, les entreprises d'investissement (y compris les sociétés de gestion de portefeuille), les compagnies financières et les établissements de paiement.

Tous ces intermédiaires financiers rendent compte directement de toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

• **L'Institut d'émission d'outre-mer** fournit des informations sur l'ensemble de ses opérations qui se retrouvent principalement dans les autres investissements des autorités monétaires du compte financier de la balance des paiements.

• **Les administrations publiques** (Trésorier payeur général ; Forces armées) transmettent directement certaines des informations sur leurs règlements avec l'extérieur.

• Les déclarants directs :

- les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile 10 milliards de F CFP¹ ;
- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse 100 millions de F CFP.

• **Les compagnies aériennes étrangères**, non-résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

• Les douanes

Les douanes via l'ISEE (resp. l'ISPF) transmettent à l'IEOM les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

• Les voyageurs

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter les lignes « voyages » des balances des paiements. Elles sont conduites par l'ISEE.

4- Les informations complémentaires

• La base des agents financiers (BAFI)

Elle est gérée par l'IEOM et est utilisée pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents, ainsi que certains flux.

• Le système unifié de rapport financier (SURFI)

Le système unifié de rapport financier se substitue à la base des agents financiers. Il est géré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). A terme (2014), l'état I_DEVISIT sera utilisé pour établir les montants mensuels et trimestriels des créances et engagements des banques vis-à-vis des non-résidents. Il servira également à estimer et vérifier les portefeuilles titres détenus par les banques ainsi que les investissements directs étrangers dans le secteur bancaire résident (identification des banques résidentes dans lesquelles les entreprises étrangères ont des participations, données comptables).

5- Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

¹ Equivalant à 83 800 euros (seuil France métropolitaine : 30 millions d'euros).



Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

5-1 Le compte de transactions courantes

Les biens

● Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriées ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

● L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Nouvelle-Calédonie (resp. en Polynésie française) tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

● Le travail à façon et réparations

Cette rubrique fait exception au principe de transfert de propriété et enregistre les règlements concernant :

- les travaux de transformation, tels que le raffinage de pétrole ou le traitement des métaux et des produits textiles ;
- les frais de réparation sur des biens expédiés à dessein.

Les services

● Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

● Les voyages

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transport. A l'inverse, les transports intérieurs effectués par des non-résidents et les transports à l'intérieur d'un pays étranger effectués par des résidents sont inclus dans les voyages.

Jusqu'en 2007, en Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française), les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISEE (resp. l'ISPF) en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la « France ».

● Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

● Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfiques de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.



- **Les services d'assurance**

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non résidents par les compagnies d'assurance résidentes et vice-versa. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

- **Les services financiers**

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

- **Les services informatiques et d'information**

Ils reflètent les échanges relatifs à tous les services informatiques, y compris les redevances consécutives à l'utilisation de logiciels.

- **Les redevances et droits de licence**

Cette ligne comprend les échanges correspondant aux redevances périodiquement versées pour les brevets, marques, modèles, droits d'auteur et de propriété dont l'utilisation ou l'exploitation a été concédée par un résident à un non-résident, et inversement.

- **Les autres services aux entreprises**

Ils sont décomposés en *négoce international* (dont seul le solde net est retenu en balance des paiements), *autres services commerciaux*, *locations* et *services divers aux entreprises*.

Sont recensés au titre du *négoce international* les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier calédonien (resp. polynésien), puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises calédoniennes (resp. polynésiennes) ne quittant pas le territoire douanier calédonien (resp. polynésien). Alors que dans le premier cas, il s'agit d'opérations traditionnelles qui concernent en particulier des matières premières et des produits semi-finis d'origine agricole ou des produits pétroliers, les autres opérations sont généralement liées aux échanges intra-groupes.

Les *services divers aux entreprises* rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

- **Les services personnels, culturels et récréatifs**

Ils sont subdivisés en *services audiovisuels et annexes* et *autres services personnels* et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensés par ailleurs.

- **Les services des administrations publiques**

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

Les revenus

Les revenus sont partagés entre **rémunérations des salariés** et **revenus des investissements**.

- **Les rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versés par l'État métropolitain à ses agents) et inversement.

- **Les revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

Les transferts courants

Les transferts courants constituent la contrepartie comptable de biens, services, capitaux exportés ou importés gratuitement, c'est-à-dire sans contrepartie apparente ou mesurable. Ils sont ventilés par secteur.

- **Les transferts courants des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes).



● **Les transferts des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les *envois de fonds des travailleurs* et les *autres transferts*. Les *envois de fonds de travailleurs* reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et vice versa. Les *autres transferts* comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles :

- les dons et versements humanitaires ;
- les subventions et donations ;
- les indemnités pour rupture de contrat, cautions et dédommagements ;
- les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ;
- la contrepartie des opérations sans paiement avec transfert de propriété enregistrées par les douanes et inscrites à la ligne marchandises du compte courant.

Il est toutefois à noter que, en raison des modalités déclaratives actuelles et notamment des particularités du circuit des déclarations relatives aux cotisations sociales, la répartition des transferts courants entre transferts courants des administrations publiques et transferts courants des autres secteurs est susceptible d'être révisée.

5-2 Le compte de capital

Créé par le cinquième Manuel du FMI, ce compte enregistre :

- les transferts en capital, c'est-à-dire les opérations qui donnent lieu au transfert de propriété d'un actif fixe ou à la remise d'un engagement par le créancier sans que rien ne soit reçu en échange ;
- les acquisitions/cessions d'actifs non financiers non produits.

● **Le transfert en capital** se décompose en *remises de dettes* et en *autres transferts*.

Les *remises de dettes* sont ventilées en fonction du secteur résident qui bénéficie ou qui en est à l'origine.

Les *autres transferts* rassemblent les aides à l'investissement reçues de l'étranger ou versées à des pays étrangers dans le cadre de l'aide au développement, ainsi que les transferts des biens mobiliers et immobiliers des migrants, lors du changement de leur statut de résidence.

● **Les acquisitions/cessions d'actifs non financiers** non produits concernent les actifs incorporels – tels que les brevets, droits d'auteur, marques, etc. – achetés ou vendus par des résidents à des non-résidents.

5-3 Le compte financier

Le compte financier est structuré selon la nature des capitaux, *investissements directs*, *investissements de portefeuille*, *autres investissements*.

● Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne *capital social*), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie etc. ; ligne *autres opérations*). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

● Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

● Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- *les avoirs de l'IEOM* retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- *les engagements des administrations publiques* renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;



- *les avoirs et engagements du secteur bancaire* permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non-résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établi à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs (l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire – opérations interbancaires et opérations avec la clientèle – sont retracés en balance des paiements alors que les statistiques monétaires ne couvrent que les opérations interbancaires ; le secteur bancaire inclut l'OPT mais exclut les sociétés financières en balance des paiements – situées dans les « autres secteurs » – contrairement aux statistiques monétaires) ;
- *les avoirs de réserve* : l'IEOM ne détient ni stock d'or, ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre mer.



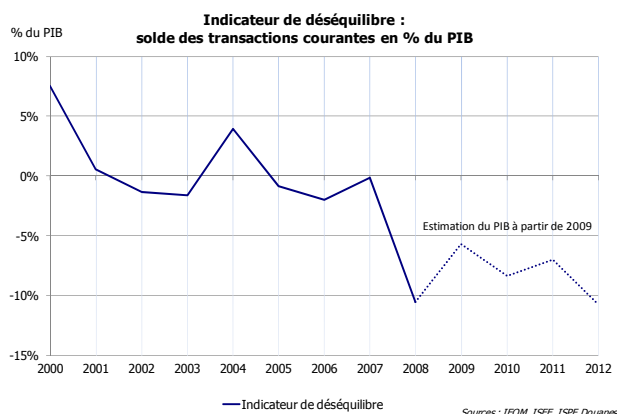
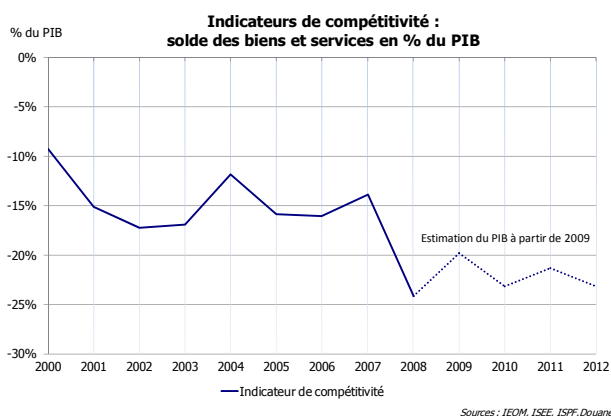
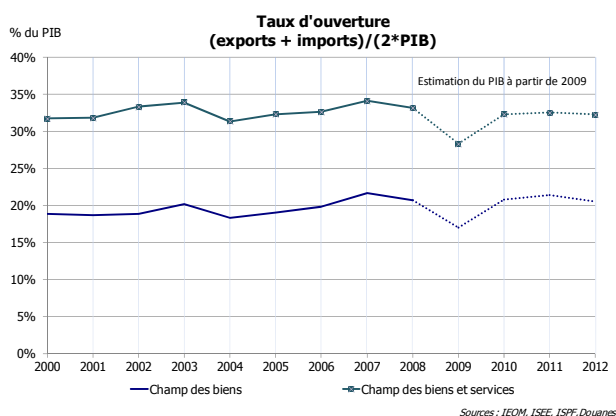
ANNEXE 4

Les indicateurs de la zone franc Pacifique

Remarque :

Etant donné l'évolution du volume d'échanges de la Nouvelle-Calédonie, le poids de cette dernière au sein de la balance des paiements de la zone franc Pacifique est devenu de plus en plus important au fil de la décennie pour représenter 65 % des échanges de la zone en 2012 contre 52 % en 2000.

	2000		2012	
	NC	PF	NC	PF
Total des échanges	52%	48%	65%	35%
Compte des transactions courantes	50%	50%	60%	40%
Compte financier	53%	47%	69%	31%





ANNEXE 5

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Moyenne mobile sur 3 ans du solde des transactions courantes	4
Tableau 2 : Moyenne mobile sur 3 ans du solde des investissements directs.....	4
Tableau 3 : Principaux soldes de la balance des paiements de 2012.....	9
Tableau 4 : Ventilation par produit des recettes totales - en valeur FAB -	11
Tableau 5 : Évolution des cours du nickel à la London Metal Exchange (LME) en dollars US/livre	12
Tableau 6 : Ventilation par produit des exportations en volume de la Nouvelle-Calédonie.....	27
Tableau 7 : Position extérieure nette (PEN) au 31 décembre de la zone franc Pacifique.....	34
Tableau 8 : Position extérieure nette au 31 décembre de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.....	34
Tableau 9 : Flux des autres investissements du secteur bancaire de la zone franc Pacifique	35
Tableau 10 : Caractéristiques géographiques et économiques des PEID du Pacifique	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française	10
Graphique 2 : Balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie et cours du nickel à la LME.....	12
Graphique 3 : Balance commerciale de la Polynésie française	13
Graphique 4 : Solde des transactions courantes de la Nouvelle-Calédonie.....	13
Graphique 5 : Échanges de biens et services de la Nouvelle-Calédonie	14
Graphique 6 : Échanges de services en Nouvelle-Calédonie	14
Graphique 7 : Les revenus de la Nouvelle-Calédonie	15
Graphique 8 : Solde des transactions courantes de la Polynésie française.....	17
Graphique 9 : Échanges de biens et services de la Polynésie française	17
Graphique 10 : Échanges de services de la Polynésie française	17
Graphique 11 : Comptes de transactions courantes et versements publics nets.....	19
Graphique 12 : Les versements publics nets en points de PIB.....	20
Graphique 13 : Transactions courantes et compte financier en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française	20
Graphique 14 : Comptes financiers de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française	21
Graphique 15 : Les flux d'investissements directs en Nouvelle-Calédonie	22
Graphique 16 : Les flux d'investissements directs en Polynésie française	22
Graphique 17 : Taux d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française entre 2000 et 2012.....	24
Graphique 18 : Un indicateur de compétitivité de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française	25
Graphique 19 : Évolution des TCER (variation sur 3 ans).....	27
Graphique 20 : Demande mondiale de nickel adressée à la Nouvelle-Calédonie	28
Graphique 21 : Indice de la fréquentation touristique en Polynésie française et tendances de moyen terme	28
Graphique 22 : Deux indicateurs de déséquilibre pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.....	29
Graphique 23 : Balance des paiements de la zone franc Pacifique	32
Graphique 24 : Solde des transactions courantes de la zone franc Pacifique	32
Graphique 25 : Compte financier de la zone franc Pacifique.....	33
Graphique 26 : Position extérieure nette du secteur bancaire de la zone franc Pacifique.....	33
Graphique 27 : Autres investissements bancaires de la zone franc Pacifique	35
Graphique 28 : Compte de transactions courantes et versements publics nets de la zone franc Pacifique	35
Graphique 29 : Transferts publics civils des PEID du Pacifique en pourcentages du PIB.....	36
Graphique 30 : Transferts publics civils par habitant dans les PEID du Pacifique	36



Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française 2000-2012 Principaux enseignements

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr.

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : N. de SEZE
Rédaction : D. CHATELAIN, C. DUQUESNAY, M. SCHWEITZER
Editeur : IEDOM
Imprimé par Imprimerie Chaumont - 75010 Paris
Achévé d'imprimer : juin 2014

